

L'économie coloniale : les anciennes zones britanniques

Martin H. Y. Kaniki

Vers la seconde décennie de ce siècle, les Britanniques s'étaient fermement implantés dans de nombreux territoires de l'Afrique tropicale, notamment au Nigéria, en Gold Coast (actuel Ghana), en Gambie, en Sierra Leone, au Kenya, au Tanganyika (actuelle Tanzanie), au Nyasaland (actuel Malawi), en Ouganda, en Rhodésie du Nord (actuelle Zambie), en Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe) et en Afrique du Sud (voir fig. 2.1), et les économies de type colonial étaient manifestement en voie de constitution. Le présent chapitre vise à analyser la nature et les caractéristiques principales de ces économies.

Les Anglais n'élaborèrent, pas plus d'ailleurs que les autres colonisateurs, aucune théorie universelle du colonialisme qui pût s'appliquer à tous les aspects de la vie dans toutes les colonies. Ils ne définirent jamais aucune méthode qui ressemblât à un système pratique universel de colonialisme. En fait, une telle généralisation restait impossible dans un colonialisme qui était imposé à des peuples de culture, de mœurs et de traditions extrêmement divers, et qui vivaient dans des environnements totalement différents. Une large autonomie était d'ailleurs laissée aux administrateurs coloniaux pour régler chaque situation suivant les conditions locales. Cependant, même en l'absence de théorie explicite, un examen critique des relations coloniales met en évidence quelques principes fondamentaux qui semblent avoir guidé le comportement des responsables aussi bien que des exécutants des politiques économiques coloniales.

Tout d'abord, l'Angleterre attendait des colonies qu'elles fournissent les matières premières (produits agricoles ou miniers) nécessaires à alimenter la machine industrielle de la puissance impériale.

En deuxième lieu, les colonies devaient importer les produits manufacturés provenant de la puissance impériale. Ces deux postulats divisèrent l'empire en deux mondes économiques distincts: d'une part, la métropole; d'autre part, les colonies. Il était significatif que très peu de réciprocité existât dans leurs relations. Alors que les colonies se trouvaient dans la plupart des cas contraintes d'exporter vers la Grande-Bretagne, prioritaire sur tout autre acheteur (même s'il offrait de meilleurs prix), la métropole n'avait nulle obligation de s'approvisionner exclusivement dans l'une quelconque de ses possessions. L'Angleterre suivait une politique économique rationnelle, au mieux de ses intérêts bien compris. Elle achetait à quiconque offrait les tarifs les plus avantageux. Les pays colonisés étaient également défavorisés en matière d'importation. Dans certains cas, ils devaient acheter des produits coûteux d'origine britannique, car le système administratif colonial, sous la pression de la métropole, frappait de droits de douane l'importation de tous produits non fabriqués en Angleterre.

En troisième lieu, les colonies devaient se suffire à elles-mêmes. La perception des impôts sur les peuples colonisés devait assurer le budget général de l'administration, ainsi que le financement du moindre projet de développement.

Tous ces principes directeurs étaient inculqués, de manière expresse ou implicite, aux administrateurs coloniaux. Mais il existait un principe tout aussi important, qui semble avoir été mal assimilé par certains administrateurs coloniaux et par les avocats du colonialisme: le fait que les Britanniques, comme les autres colonisateurs, émigraient aux colonies essentiellement, sinon uniquement, dans le dessein de s'enrichir personnellement et pour développer leurs propres intérêts. Ils ne se sentaient nullement concernés par le développement des indigènes. Là où l'on constatait un « développement » dans les colonies, il ne s'agissait généralement que d'un effet secondaire d'activités qui visaient d'abord à favoriser les propres intérêts des colonisateurs. Il serait totalement erroné d'imaginer que le système administratif colonial ait pu décider des principales options politiques sans tenir compte des intérêts privés des partisans de l'impérialisme qui n'appartenaient pas à l'administration. Ces auxiliaires officieux se trouvaient principalement en place dans les firmes commerciales, les entreprises minières et les banques. Ils représentaient des intérêts de groupe dans les diverses assemblées et comités de la colonie, ou bien ils agissaient comme des « groupes de pression ». En l'absence de toute véritable représentation africaine, comme c'était le cas dans la plupart des colonies, les colons blancs et les représentants des grandes firmes métropolitaines purent obtenir de nombreuses concessions de la part de l'administration locale, aux dépens des populations autochtones. Autrement dit, la politique et la pratique en pays colonial étaient déterminées par des facteurs politiques et économiques. En fait, très fréquemment, les éléments blancs « non officiels » exerçaient sur la condition de la population locale un impact plus direct que l'administration elle-même. Ces citoyens britanniques achetaient les produits agricoles aux habitants et en assuraient le transport et l'expédition. De même, c'étaient ces Blancs qui vendaient à la population les marchandises importées de la métropole. Ces

Européens employaient également une main-d'œuvre indigène. Dans ces diverses activités, le gouvernement local n'intervenait que très rarement. Il est évident que les tarifs pratiqués à l'importation et à l'exportation le niveau des salaires payés influaient davantage sur la vie quotidienne des Africains que la visite du commissaire de district, qui, une fois l'an, percevait l'impôt dans les villages. Cette situation ne représentait pas un cas exceptionnel réservé à quelques colonies ; telle était la norme habituelle qui réglait, en fait, les relations économiques dans la vie coloniale. Ainsi, puisque ces relations dépendaient avant tout de l'économie, la pratique en domination coloniale restait conditionnée par les lois économiques¹.

Dès les premiers temps de l'occupation effective de l'Afrique par les Britanniques, le gouvernement de Londres comprit le potentiel et l'importance que les forces économiques de ses nouvelles colonies représentaient pour le développement des intérêts britanniques outre-mer. En 1895, le premier ministre, lord Salisbury, exposait très clairement cette prise de conscience devant le Parlement en 1895 : « Notre rôle dans tous ces pays neufs doit être d'ouvrir la voie au commerce britannique, à l'entreprise britannique, à l'investissement du capital britannique à une époque où les autres débouchés offerts à l'énergie commerciale de notre race se ferment progressivement sous l'effet de principes commerciaux qui se répandent de plus en plus [...]. D'ici quelques années, nos citoyens seront les maîtres, notre commerce sera prédominant, notre capital régnera [...]. "My lords", la puissance en cause est fantastique, mais elle exige une condition : vous devez permettre à ces forces d'atteindre le pays où leur action doit s'exercer. Il nous appartient de leur ouvrir la voie². »

Assurément, la voie était ouverte, et chaque administration coloniale sut créer et maintenir les conditions adéquates pour assurer « dans l'ordre » la poursuite des activités économiques de la colonie. Ces conditions incluaient le maintien « de la loi et de l'ordre », qui permettaient l'exploitation efficace des ressources coloniales, tant humaines que matérielles.

La propriété des moyens de production

Jusqu'en 1935, le moyen essentiel et à peu près unique de production dans les possessions britanniques était le sol. L'attitude et la politique adoptées par les Britanniques en matière de régime foncier variaient d'une région à l'autre et, parfois même, au sein d'une même région, d'une colonie à l'autre. On peut dire toutefois que, d'une manière générale, les Africains restèrent en pratique maîtres de leurs terres dans les colonies britanniques d'Afrique occidentale, mais qu'en Afrique orientale et centrale ils en furent le plus souvent dépossédés. Quoi qu'il en soit, à l'intérieur de chacune de ces régions, la situation accusait des différences notables suivant les colonies.

En Ouganda et, dans une moindre mesure, au Tanganyika, la plus grande partie des terres fertiles était aux mains de la population locale africaine. À quelques exceptions près, par exemple au Buganda (région de l'Ouganda), au Bukoba, au Kilimandjaro (Tanganyika) et au pays gikuyu (Kenya), la terre ne

1. J. S. Furnivall, 1948, p. 8.

2. Cité par R. D. Wolff, 1974, p. 134-135.

représentait pas de valeur financière négociable en surfaces importantes, car le régime foncier était celui de la propriété collective. Chaque membre de la communauté possédait un droit à jouir de la terre. Dans de nombreux cas, c'était la main-d'œuvre, et non le sol, qui était le moyen de production le plus rare.

Les étrangers, surtout les Britanniques, accaparèrent et se réservèrent la concession des régions forestières exploitables ou des gisements du sous-sol, mais ces emprises n'eurent qu'une faible répercussion sur les communautés locales d'agriculteurs. Dans certains cas, cependant, des conflits graves surgirent lorsque les richesses minières étaient localisées dans le sous-sol des terres fertiles. Presque invariablement, la propriété du sous-sol appartenait à la couronne britannique ou à ses représentants, et elle était concédée au gré des agents officiels ou officieux de l'impérialisme.

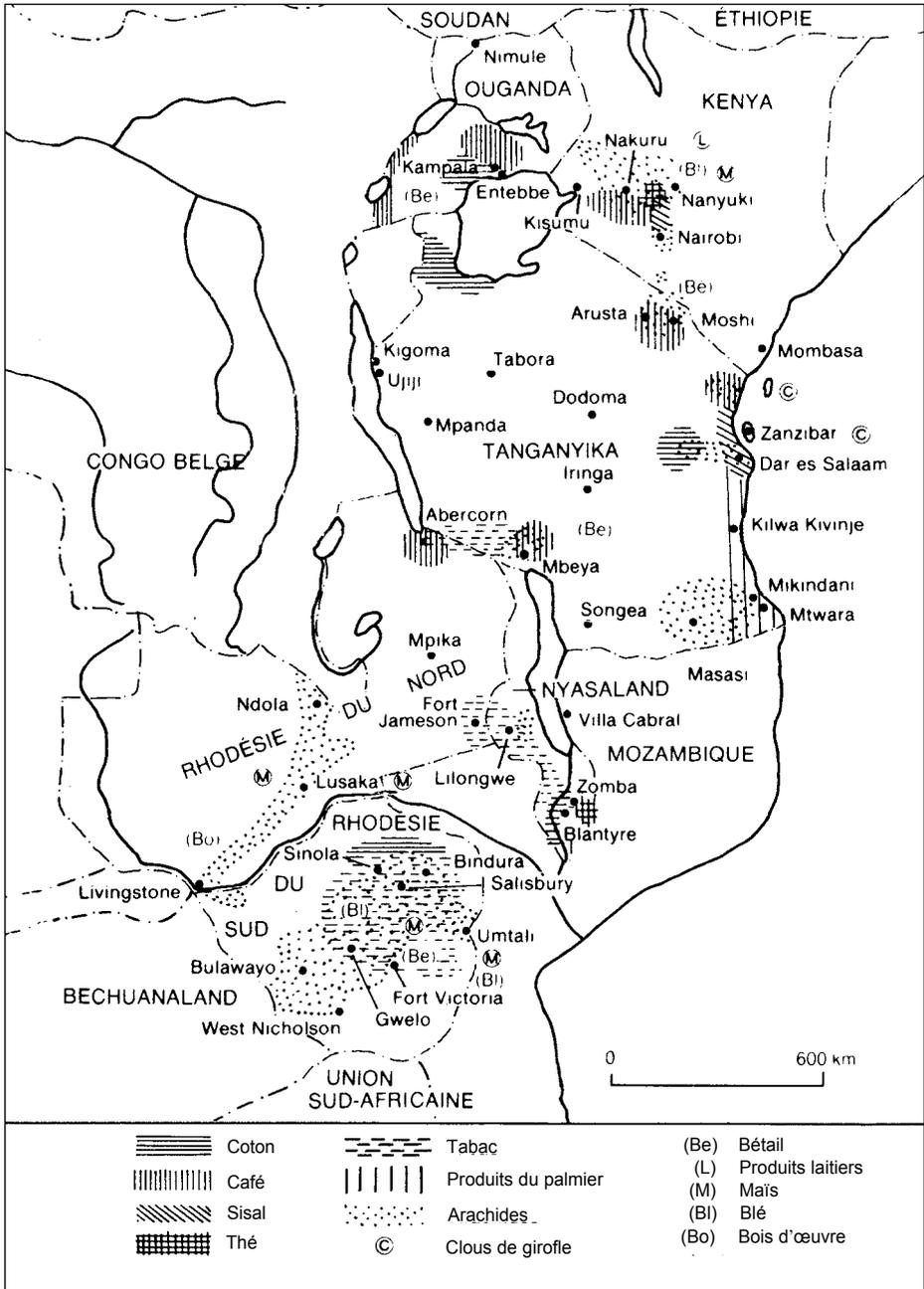
Au Kenya et en Afrique centrale, comme c'était le cas au Tanganyika du temps de la domination allemande, les Africains possédaient quelques terres, mais les colons européens s'étaient adjugé des superficies beaucoup plus étendues des sols les plus fertiles (voir fig. 16.1). Le processus d'accaparement des terres et ses répercussions politiques et économiques, au Kenya et en Rhodésie du Sud, ont été très bien analysés par M. P. K. Sorrenson³ et Giovanni Arrighi⁴. On a soutenu que le faible niveau d'activité économique que les Britanniques constatèrent au Kenya au début du XX^e siècle les conduisit à rechercher des agents économiques venus de l'extérieur. Contrairement à l'agriculture paysanne florissante qui existait en Ouganda (spécialement au Buganda), pays doté d'un régime politique centralisé, cette même thèse soutient que le niveau économique de la plupart des communautés du Kenya restait trop archaïque pour que les Anglais puissent y voir une éventuelle base de démarrage pour la croissance économique du territoire. C'est pourquoi, toujours selon cette thèse, les colons blancs furent choisis pour former le noyau de la vie économique de la colonie⁵. Pareille argumentation n'offre qu'une explication partielle et très insuffisante. Il existait dans l'empire britannique de nombreuses régions où les économies indigènes restaient misérables et arriérées. Citons par exemple le cas des régions côtières du Kenya. Le fait que ces zones échappèrent à l'emprise des Européens révèle clairement que le plateau kényan offrait un attrait particulier aux yeux des colons britanniques. Il semble évident que l'existence d'un climat tempéré fut le facteur essentiel qui attira les colons blancs. Au Kenya, les terres de colonisation étaient en majorité situées à 1 400 mètres au moins au-dessus du niveau de la mer. Ces régions jouissaient d'un régime de pluies des plus favorables, avec des précipitations abondantes et régulières. Bref, la terre expropriée se situait dans les zones les plus propices à l'agriculture. Le début du processus d'expropriation des terres en Afrique orientale a été traité au chapitre 7. Conduite à vil prix, l'opération prit un tour dramatique, en particulier au Kenya, à partir de 1909.

En 1903, 2 000 hectares seulement avaient été attribués aux Européens installés au Kenya. Vers 1914, les concessions étaient passées à 260 000 hec-

3. M. P. K. Sorrenson, 1968.

4. G. Arrighi, 1967.

5. R. D. Wolff, 1974, p.47-67.



16.1. Afrique orientale : développement économique des anciennes zones britanniques (produits agricoles).

[Source : R. Oliver et A. Atmore, *Africa in the 19th and 20th centuries*, Londres, Cambridge University Press, 1972.]

tares, pour atteindre 2 740 000 hectares en 1930⁶. Il s'agit là d'un prélèvement très important sur l'ensemble des terres arables lorsque l'on sait que le plateau kényan (90 000 km² environ) ne représentait que 15 % du territoire et que cette zone abrita cependant, jusqu'aux années 1930, plus des trois quarts de la population totale de la colonie. Les principales victimes furent les Gikuyu, mais les Nandi, les Masai, les Kipsigi et autres ethnies furent également dépossédés.

L'étendue des terres disponibles et la propagande faite par les autorités coloniales en vue de populariser la colonisation agricole attirèrent de nombreux Européens, tant les aventuriers que les véritables agriculteurs. En 1903, on ne dénombrait au Kenya que 596 Blancs. Deux ans plus tard, leur nombre atteignait 954 individus, dont 700 venaient d'Afrique du Sud⁷. La progression continua (5 438 au 31 mars 1914). À la fin de décembre 1929, 16 663 Européens vivaient au Kenya⁸.

La plupart de ces premiers colons, spécialement avant 1910, avaient acquis les terres à vil prix ou gratuitement. Parmi eux figurait lord Delamere, qui devait devenir l'un des plus grands propriétaires fonciers : à une certaine époque, il possédait plus d'un million d'acres (400 000 hectares)⁹. Entre 1902 et 1915, les terres étaient attribuées sous bail de quatre-vingt-dix-neuf ans. En 1915, l'administration modifia les conditions des concessions en faveur des colons, qui constituaient à l'époque une force politique non négligeable. Une loi foncière, la « Crown lands ordinance » (1915), porta la durée des concessions de quatre-vingt-dix-neuf à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans. Le texte réduisait également le prix des redevances et le montant des améliorations foncières minimales qui avaient été imposées aux colons aux termes de la loi de 1902.

Une grande partie des concessions ne furent cependant l'objet d'aucune exploitation agricole. Alors que les Africains, qui manquaient de terres, se voyaient refuser la jouissance et les droits fonciers sur ces sols, les Européens concessionnaires réalisaient des gains considérables par la spéculation. Vers 1930, 64,8 % des terres européennes « n'étaient l'objet d'aucune activité agricole productive¹⁰ ». Les bénéfices de la spéculation étaient renforcés par la création de sociétés de holding. En 1912, cinq propriétaires détenaient à eux seuls 20 % du total des terres européennes. Dans les zones les plus fertiles de la Rift Valley, une superficie dépassant la moitié du total des terres de colonisation se trouva, à une certaine époque, concentrée aux mains de deux sociétés et de quatre individus seulement. Ce fut également dans cette région que la spéculation dépassa les bornes. Des exploitations qui, en 1908, avaient été acquises pour un demi-shilling l'acre (0,4 hectare) furent revendues 10 shillings l'acre en 1912. Deux ans plus tard, les mêmes terres changeaient de mains à nouveau, au prix de 20 shillings l'acre¹¹ !

6. *Ibid.*, p. 57, 60.

7. *Ibid.*, p. 54, 103.

8. *Ibid.*, p. 107.

9. E. J. Huxley, 1935, p. 287 ; M. P. K. Sorrenson, 1968, p. 86 et suiv.

10. R. D. Wolff, 1974, p. 60.

11. *Ibid.*

En Rhodésie du Sud, la proportion de terres concédées aux Européens fut encore plus considérable. Entre 1890 et 1900, les pionniers et aventuriers européens affluèrent dans le pays, dans l'espoir d'y vivre une nouvelle « ruée vers l'or » (qui rappellerait le « rand » de 1886), mais en vain; seuls quelques gisements dispersés et peu importants devaient être découverts. La plupart des Européens achetèrent leurs terres à la British South Africa Company, ou BSAC, qui gouvernait le territoire en vertu d'une charte de la couronne britannique; ces colons s'établirent alors au Mashonaland comme fermiers. Puis, en 1894, chaque volontaire des « colonnes Victoria et Salisbury » qui avait été recruté pour la campagne contre les Ndebele se vit promettre 2 400 hectares à prendre sur la future conquête. L'expropriation des sols fut appliquée au Matabeleland. À la différence du Kenya, la population blanche s'accrut très rapidement et, entre 1900 et 1935, la Rhodésie du Sud comptait plus d'Européens que tout autre territoire d'Afrique tropicale. En 1901, ils étaient 11 000 individus; en dix ans, le nombre des Blancs fit plus que doubler, atteignant 23 000 âmes. En 1926, on dénombrait en Rhodésie du Sud plus de 35 000 Européens. Sur ce chiffre, 29,9% étaient nés en Rhodésie, 29,2% venaient de Grande-Bretagne, tandis que 32,6% étaient originaires d'Afrique du Sud. Jusqu'aux années 1930, la population blanche s'accrut plus par immigration que du fait de la natalité.

L'accroissement de la population européenne accéléra les accaparements de terres. Durant la période 1900-1935, les Blancs s'adjugèrent une superficie de terrains tout à fait disproportionnée avec leur nombre. En 1911, ils détenaient environ 7 700 000 hectares, total à peine inférieur à celui des réserves africaines. La mainmise sur les terres se poursuivit et, vers 1925, les concessions européennes atteignaient 12 400 000 hectares, qui incluaient la quasi-totalité des terres d'altitude égale ou supérieure à 900 mètres, et situées à moins de 40 kilomètres du chemin de fer¹², là où les températures étaient modérées et les précipitations suffisantes et régulières. En revanche, en 1925, les Africains n'avaient acheté que 18 000 hectares de terres à l'extérieur des limites des réserves assignées aux autochtones. Ces chiffres illustrent éloquemment l'incapacité des populations locales de rivaliser avec les Européens, étant donné les circonstances et conditions régnantes; mais, jusqu'à cette époque, la propriété foncière n'était pas érigée en droit légal absolu en faveur de la minorité blanche. Ce fut la loi foncière dite « Land Apportionment Act », promulguée en 1930 et appliquée en avril 1931, qui consacra légalement les privilèges de la minorité européenne aux dépens de la majorité africaine. Cette loi répartissait le sol du Kenya en quatre grandes catégories¹³: les « réserves indigènes » (22,4%), formées des zones dans lesquelles la terre était occupée suivant les lois coutumières africaines; la « zone d'achat pour indigènes », réservée à l'acquisition de fermes par les Africains à titre individuel, et qui constituait une sorte de compensation pour la perte du droit d'acheter des terres ailleurs en Rhodésie du Sud; la « zone européenne » (50,8%), qui représentait les terres possédées par les Blancs, auxquelles s'ajoutaient 7 700 hectares qui étaient réservés pour être

12. G. Kay, 1970, p. 50.

13. *Ibid.*, p. 30.

plus tard achetés ou exploités exclusivement par les Européens. « Toutes les zones urbaines étaient classées en zone européenne¹⁴. » La zone non affectée (18,4%) comprenait 720 000 hectares de terres pauvres et inhospitalières, dont l'administration se réservait la jouissance pour les répartir plus tard dans l'une ou l'autre des trois catégories. Évidemment, la loi foncière de 1930 introduisait la discrimination entre les races dans la répartition des terres, mais elle n'annulait pas la situation résultant du partage entre Blancs et Noirs, qui était antérieur à 1925. En conséquence, elle empêcha le « développement séparé » des races à l'intérieur de leurs zones respectives. La minorité blanche reçut la part du lion dans ce partage, parce qu'à l'époque la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe) connaissait un régime d'autonomie interne dominé par les Blancs. Pour ces derniers, la terre prenait une double fonction : c'était un facteur de production en même temps qu'un objet de spéculation.

En Rhodésie du Nord, la quantité de terres attribuées aux Européens fut relativement moins importante. La British South Africa Company (BSAC), qui gouverna la colonie jusqu'en 1924, s'était réservé les droits fonciers sur l'ensemble du territoire, à l'exception du Barotseland, en vertu de traités qui avaient été conclus avec les chefs locaux au cours des années 1890¹⁵. La compagnie encourageait avec succès les immigrants blancs. Les Africains qui étaient dépossédés de leurs terres étaient contraints de quitter les lieux, parfois en échange d'une certaine indemnité. En 1921, sur un total de 3 624 Européens, 714 étaient des agriculteurs¹⁶. Vers le milieu des années 1930, le sol de la Rhodésie du Nord était réparti en trois grandes catégories : les zones réservées spécialement aux Africains totalisaient 28 740 000 hectares et englobaient le Barotseland (14 970 000 hectares) et les réserves africaines (13 760 000 hectares) ; les terres déjà concédées aux Européens s'étendaient sur plus de 3 430 000 hectares, dont 2 225 000 hectares appartenaient à deux sociétés, et plus de 1 200 000 hectares étaient exploités par des fermiers ; les 60 700 000 d'hectares restants comprenaient les zones forestières et les réserves d'animaux sauvages¹⁷.

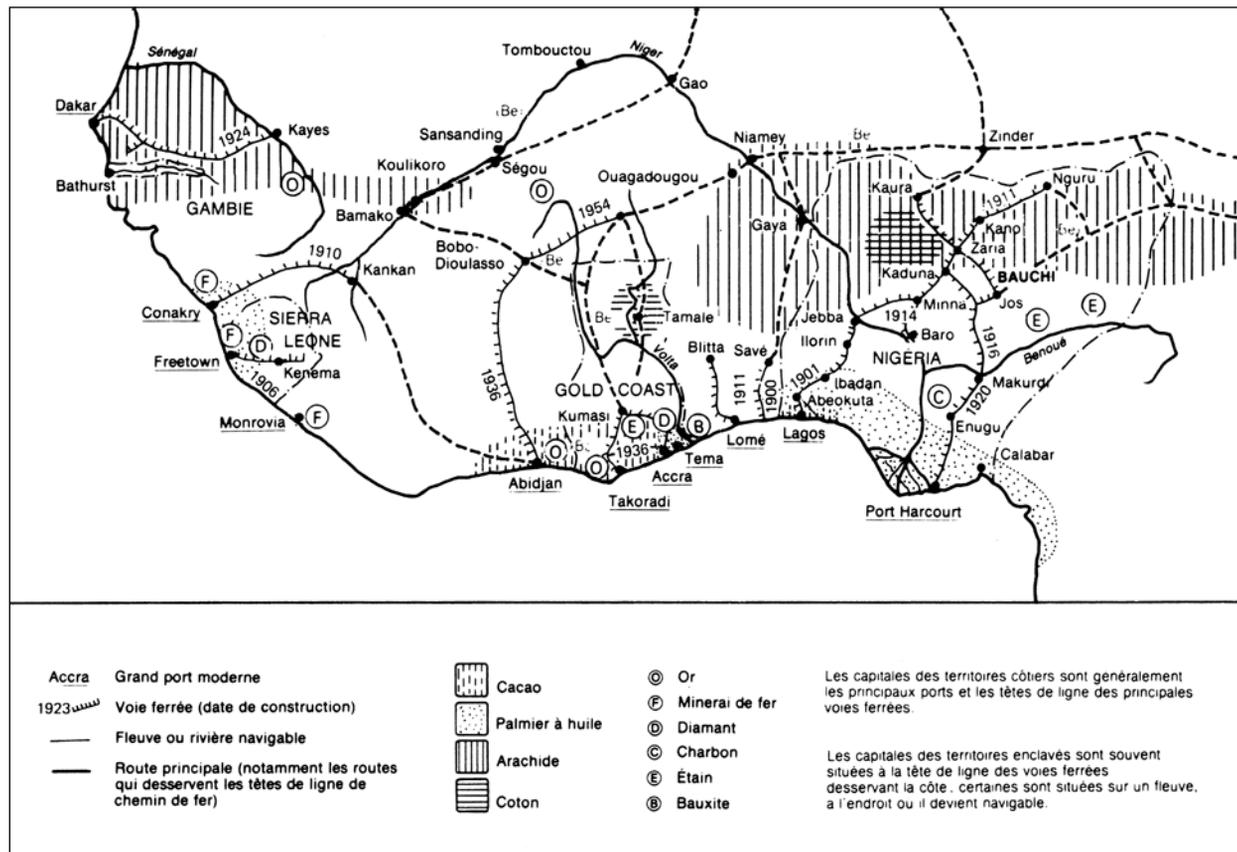
En Afrique occidentale (voir fig. 16.2), les Britanniques cherchèrent plus tôt encore qu'en Afrique orientale à se rendre directement maîtres du sol, afin de créer des réserves forestières et d'offrir des terres en concession aux planteurs européens. Dès 1894, et à nouveau en 1897, ils appliquèrent le *Lands Bill* (loi foncière) en Gold Coast (actuel Ghana) afin de s'assurer le contrôle direct des terres déclarées inoccupées. Pour faire pièce à cette loi, l'élite instruite et les chefs traditionnels créèrent (voir chapitre 6) l'*Aborigines' Rights Protection Society* (Société de protection des droits des indigènes), constituée à Cape Coast en 1897. En mai 1898, la société envoya à Londres une délégation qui, arguant du fait qu'il n'existait pas de terres inoccupées en Gold Coast (actuel Ghana) et qu'il n'y avait aucune parcelle de terre qui n'appartînt à telle ou telle famille africaine, parvint à persuader le Colonial

14. *Ibid.*

15. R. E. Baldwin, 1966, p. 144-145.

16. *Ibid.*, p. 41, 146.

17. *Ibid.*, p. 149.



16.2. Afrique orientale : développement économique des anciennes zones britanniques. [Source : R. Oliver et A. Atmore, *Africa in the 19th and 20th centuries*, Londres, Cambridge University Press, 1972.]

Office de renoncer à cette loi. Dans les années 1910, l'*Anti-Slavery and Aborigines' Rights Protection Society* (Société de lutte contre l'esclavage et de protection des droits des indigènes), fondée par l'élite nigériane sous l'impulsion de Herbert Macaulay et des chefs traditionnels, mit en échec une initiative destinée à introduire une loi analogue à Lagos. Pour parvenir à ses fins, elle en avait appelé au Conseil privé de Londres, lequel estima que la terre était la « propriété incontestée de la communauté¹⁸ ». Après ces succès des Africains de l'Ouest, les Britanniques renoncèrent à leur politique de mainmise directe sur le sol, bien qu'en théorie toutes les terres des zones conquises d'Afrique Occidentale britannique — telles que le Bénin, au Nigéria, et le pays ashanti, en Gold Coast — ou les terres cédées à l'Angleterre, comme Lagos, fussent la propriété de la couronne, tandis que les terres sous protectorat, comme le Nigéria du Nord ou les régions septentrionales de la Gold Coast étaient administrées au nom du peuple par la couronne¹⁹. Entre 1906 et 1925, certains Européens, comme W. H. Lever, le magnat du savon et de la margarine de Liverpool, et certaines sociétés, telles que la British Cotton Growing Association, menèrent des campagnes acharnées en faveur de l'établissement de plantations en Afrique Occidentale britannique et parvinrent effectivement à quelques résultats en Gold Coast, au Nigéria du Sud et en Sierra Leone; mais, en définitive, ces campagnes échouèrent et, en 1930, seule une part relativement faible des terres d'Afrique Occidentale britannique avait été expropriée au profit de colons britanniques et d'autres Européens, la plupart à des fins d'exploitation minière.

Si, entre les deux guerres, les Africains de cette région parvinrent à conserver des terres, ils ne le durent ni à une politique délibérée de l'administration coloniale ni même au fait que l'Afrique occidentale avait, à la fin du XIX^e siècle, acquis la réputation d'être le « tombeau de l'homme blanc ». Comme l'a souligné A. G. Hopkins, « la réputation d'insalubrité des tropiques n'a pas empêché la création de plantations européennes au Congo belge, en Afrique-Équatoriale française ou en Malaisie et n'a pas découragé, non plus, ceux qui souhaitaient vraiment s'installer en Afrique occidentale. Qui plus est, on commençait, au début du XX^e siècle, à savoir lutter plus efficacement contre le paludisme et les autres maladies tropicales, et le "tombeau de l'homme blanc" commençait à perdre un peu de sa réputation²⁰ ». Qu'est-ce qui a donc pu empêcher l'accaparement des terres sur une grande échelle en Afrique Occidentale britannique? Le premier élément de réponse est ce que Hopkins a qualifié de « donnée géologique fortuite », à savoir la constatation que l'Afrique occidentale était relativement pauvre en ressources minières. Le deuxième facteur est l'échec du mouvement en vue d'établir des plantations en Afrique occidentale, échec dû à un certain nombre de facteurs: *a*) l'opposition vigoureuse d'autres firmes britanniques qui opéraient dans la région et ne pouvaient se lancer elles-mêmes dans le système des plantations; *b*) la faillite des quelques plantations créées, en

18. J. F. A. Ajayi et M. Crowder (dir. publ.), 1974, p. 576.

19. T. O. Elias, 1971, p. 1-33.

20. A. G. Hopkins, 1973, p. 212.

raison du manque de capitaux et d'une « ignorance extrême des conditions tropicales », de la pénurie de main-d'œuvre et des fluctuations de l'offre sur le marché mondial; c) troisième facteur, de loin le plus important, le fait que le système des plantations ne répondait pas à une nécessité dans cette partie de l'Afrique (sur leurs parcelles, avec leurs méthodes de culture simples, les Africains avaient en effet une capacité de production suffisante pour satisfaire à la demande de produits agricoles destinés à l'exportation, comme le cacao, les arachides ou l'huile de palme, sans compter que toute tentative de réquisition importante de terres ou d'introduction du travail obligatoire sur une grande échelle dans les plantations se serait heurtée à l'hostilité de la population)²¹. Pour toutes ces raisons, les populations d'Afrique occidentale se virent épargner l'expropriation des terres qui fut le lot de certaines populations de l'Afrique-Orientale britannique.

Production

Les économies coloniales dont nous parlons ici étaient caractérisées par un double secteur: l'un, qui assurait essentiellement les besoins alimentaires des fermiers et du marché intérieur; l'autre, qui fournissait les produits primaires destinés à l'exportation. La production pour les besoins locaux était déjà organisée longtemps avant l'établissement du colonialisme, et les autorités administratives ne lui accordèrent qu'un faible intérêt. Les bananes, les ignames, le manioc, le riz et le maïs étaient cultivés par les paysans d'Afrique occidentale suivant les procédés très simples que les Britanniques trouvèrent dans le pays à la fin du XIX^e siècle. En Afrique centrale et orientale, la situation était à peu près similaire pour la production de bananes, maïs, manioc, millet et autres cultures vivrières. Au cours d'une année moyenne, la plupart des familles paysannes produisaient de quoi satisfaire leurs propres besoins, et le faible excédent était échangé ou vendu au marché; mais, aux yeux des fonctionnaires et colons impérialistes, le secteur intérieur n'offrait que peu d'intérêt, car il ne contribuait pas directement à accroître les profits du capital international. À la différence du secteur d'exportation, la production du secteur intérieur ne se traduisait pas par un apport de devises étrangères si nécessaires au paiement des biens importés, pas plus qu'elle ne livrait de matières premières pour alimenter les usines de la métropole. Il n'est donc pas étonnant que ce secteur ait été négligé par les autorités coloniales.

Les cultures commercialisées

Le secteur d'exportation consistait essentiellement en production primaire (produits agricoles et produits miniers). À part les cas exceptionnels où les colons européens possédaient des étendues de terres importantes, le secteur d'exportation agricole, dans les anciennes possessions britanniques d'Afrique tropicale, était presque entièrement aux mains de millions de petits producteurs non spécialisés. La famille formait la cellule de produc-

21. *Ibid.*, p.213-214.

tion. On ne trouvait qu'en Gold Coast méridionale et, dans une certaine mesure, au Nigéria occidental, une proportion notable d'agriculteurs qui avaient su organiser leurs plantations de cacaoyers sur une base capitaliste²². Les producteurs non spécialisés ne pouvaient tirer pleinement avantage des opportunités du marché pour réaliser le profit maximal durant les années où les cours étaient au plus haut²³; mais, puisqu'ils n'étaient que partiellement intégrés dans le système capitaliste international, ils ne se trouvaient pas non plus pleinement exposés aux fluctuations des conditions économiques internationales qui restaient hors de leur atteinte, et ils n'étaient pas totalement soumis aux différentes formes de l'exploitation colonialiste. Les principales cultures commercialisées par les petits producteurs africains comprenaient: le cacao de la Gold Coast et du Nigéria occidental; l'huile de palme et la noix de palme du Nigéria, de la Sierra Leone et, dans une moindre mesure, de la Gold Coast; l'arachide de la Gambie et du nord du Nigéria; le coton de l'Ouganda, du Nigéria et du Tanganyika; le café de l'Ouganda et du Tanganyika (voir fig. 16.3). La production du clou de girofle à Zanzibar (actuellement rattaché à la Tanzanie), qui fournissait la quasi-totalité des besoins de l'empire britannique, ne rentre pas dans cette énumération puisque le girofle y était cultivé par une main-d'œuvre noire dans des plantations appartenant à des Arabes.

La participation à la production de cultures commercialisées sous le régime colonial ne bouleversa pas outre mesure les habitudes des paysans africains. Tout d'abord, il n'en résulta aucune innovation technique fondamentale. En second lieu, la plupart de ces cultures, ou d'autres similaires, avaient été introduites et pratiquées longtemps avant l'ère coloniale. Dans le cas de l'extraction de l'huile de palme, les Africains de l'Ouest la pratiquaient depuis des siècles et peu de changements furent apportés à la production et au traitement. Trois productions — le cacao, le café et le coton (au Buganda) — étaient nouvelles pour les producteurs locaux, mais leur culture s'insérait facilement dans les cycles habituels de travaux ruraux. En conséquence, le secteur d'exportation progressa rapidement²⁴. En l'absence de toute innovation technique importante, cette rapide expansion pouvait être attribuée à un développement des terres cultivées et de la main-d'œuvre²⁵.

Contrairement à ce que les historiens coloniaux veulent nous faire croire, le secteur paysan d'exportation se développa dans ces pays, sans bénéficier si peu que ce fût d'initiatives de l'administration. En fait, dans certains cas, ces progrès furent accomplis en dépit des mesures et politiques défavorables des services administratifs. Même l'industrie du cacao en Gold Coast, dont les Britanniques étaient si fiers, se développa essentiellement grâce aux initiatives locales. Allan McPhee, qui est l'un des admirateurs convaincus de l'expansion impérialiste en Afrique, se trompe quand il attribue à l'administration coloniale de la Gold Coast le succès de la culture du cacao. Selon

22. P. Hill, 1963.

23. H. Myint, 1968, p. 50-52.

24. Voir S. H. Frankel, 1938, p. 193.

25. Voir R. Szeszowski, 1965, et *passim*.



16.3. Cueillette du thé au Nyasaland (*domaines de Lujenda, Cholo*).
[Photo : © BBC Hulton Picture Library.]

cet auteur, « il fait peu de doute que la production de cacao en Gold Coast ne soit l'enfant adoptif du gouvernement²⁶ ». Or, de récentes études²⁷ ont souligné la faiblesse de la contribution que les fonctionnaires de l'époque apportèrent au démarrage de cette industrie. En réalité, en maintes occasions, des « experts agricoles », dont les salaires confortables étaient fournis par les taxes prélevées sur les producteurs agricoles, se montraient plus ignorants que les paysans, et l'application de leurs conseils provoqua des désastres²⁸. En dépit du rôle néfaste joué par le Ministère de l'agriculture, cette industrie prospéra. Commencant à zéro, ou à peu près, au début des années 1890, les fermiers avaient planté au total, en 1903, 17 000 hectares de cacaoyers. En 1928, cette superficie atteignait 364 000 hectares²⁹ (voir fig. 16.4). En quelque vingt-cinq ans, le cacao remplaça le caoutchouc et l'huile de palme pour devenir la principale exportation du pays³⁰. En 1934, la Gold Coast fournissait 40% de la production mondiale. Pourtant, avant cette époque, cette branche d'activité n'avait guère bénéficié de la recherche scientifique à l'intérieur du territoire. Comme le faisait observer la Commission d'Afrique occidentale: « Il est [...] extraordinaire qu'avant 1937 il n'existât aucune station agricole à l'intérieur de la "Ceinture du cacao" proprement dite, où l'on aurait pu effectuer les recherches nécessaires, suivant les exigences locales de cette culture. Il est difficile de comprendre comment un fonctionnaire du ministère pouvait raisonnablement émettre des avis compétents sur cette plante ou ses traitements, alors qu'il ne disposait d'aucun moyen d'acquérir des connaissances dans les conditions locales³¹. »

La contribution réelle apportée par l'administration à l'agriculture paysanne se limitait à deux aspects connexes: *a*) l'administration édictait des règlements et faisait respecter les textes en vigueur pour contrôler la qualité de la production; *b*) les autorités introduisaient des techniques agricoles pour accroître ou maintenir la productivité de la terre ou de la main-d'œuvre. Dans les deux domaines, les succès de l'action officielle restaient limités, principalement en raison de l'ignorance et de la fatuité des « experts »³².

Au Kenya et dans les Rhodésies, la production des cultures commerciales passa progressivement aux mains des colons, depuis le début du XX^e siècle. Au cours de la première décennie, les paysans producteurs africains, tant au Kenya qu'en Rhodésie du Sud, rivalisaient très efficacement avec les colons blancs en produisant la plus grande partie des céréales nécessaires à la subsistance d'un effectif croissant de salariés. On peut dire que, jusqu'en 1914, les paysans africains du Kenya contribuèrent davantage au

26. A. McPhee, 1926, p. 41.

27. S. H. Hymer, dans: G. Ranis (dir. publ.), 1971, p. 129-179; voir aussi G. B. Kay (dir. publ.), 1972, p. 12-35.

28. G. B. Kay (dir. publ.), 1972, p. 13-15 et 231.

29. S. La Anyane, 1936, p. 40 et 100.

30. En 1915, le cacao entraînait pour plus de 50% dans la valeur totale des exportations du territoire.

31. *The West African Commission, 1938-1939*, Londres, Leverhulme Trust, 1943, par. 185. cité dans: G. B. Kay (dir. publ.), 1972, p. 231.

32. Pour l'expérience d'Afrique occidentale, voir M. H. Y Kaniki, 1972, p. 63-67.



16.4. *Ouverture des cabosses de cacaoyers.* [Photo : © Longman.]

commerce agricole et au secteur d'exportation que les colons eux-mêmes. Ce fut la période durant laquelle les colons européens luttèrent sans grand succès pour s'établir dans l'agriculture. D'autre part, à la même époque, l'impact de l'économie politique coloniale restait relativement faible. Bientôt, les colons et les planteurs découvrirent qu'ils ne pouvaient participer effectivement à la production des cultures commerciales qu'en agissant par l'intermédiaire de leurs administrations coloniales respectives et en réduisant systématiquement au strict minimum le rôle des producteurs africains. Mais l'agriculture des colons, qui était mal organisée, exigeait une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse. Le mot d'un administrateur du Kenya en 1905 résumait la situation : « Le travail indigène est aussi nécessaire à la mise en valeur des terres que le soleil et la pluie !³³ » En conséquence, un certain nombre de mesures, généralement prises sur le modèle de l'Afrique du Sud, furent progressivement adoptées afin de contraindre les Africains à travailler pour les Blancs. Tout d'abord, la dépossession des terres, qui avait été amorcée, fut aggravée. Ce procédé était destiné à priver les Africains de toute autre source de revenu en espèces.

Le cas de la Rhodésie du Nord, où les producteurs africains tentèrent de profiter des débouchés du marché alimentaire créé par le besoin de la main-d'œuvre minière au cours des années 1920, est particulièrement frappant. Au début de ces années, les autochtones ne vendaient qu'une quantité négligeable de maïs aux négociants, mais, en 1927, le tonnage des transactions atteignait 30 000 sacs de 200 livres. En 1930, les fermiers locaux réalisaient 50 % des ventes de bétail sur pied et, en 1935, ils commercialisaient environ 100 000 sacs de maïs³⁴. Ces progrès ne servaient pas l'intérêt des colons européens qui, entre-temps, avaient constitué un groupe de pression assez puissant. Les Blancs ne souhaitaient pas une baisse des cours des produits alimentaires destinés à la subsistance des mineurs. Leur intérêt consistait à étendre la superficie de leurs terres et à obtenir des tarifs élevés pour leur production. Afin de favoriser les intérêts des colons, l'administration créa en 1928-1929 des réserves indigènes dans la région desservie par le chemin de fer, et aux autres endroits où Africains et Européens se trouvaient en concurrence directe sur les mêmes terres. Outre que cette mesure affaiblissait le niveau concurrentiel des Africains sur le marché, il en résulta, de manière plus significative, que la situation compétitive des populations locales se trouva « sévèrement limitée » sur les marchés commerciaux ; en effet, la zone de terrains bordant le chemin de fer fut réservée à la colonisation européenne sur une bande d'une largeur de trente kilomètres de part et d'autre de la voie³⁵. Ces mesures furent prises délibérément. Un Européen, membre élu du Conseil législatif, exprimait ainsi ses sentiments en 1930 : « L'empire britannique est *avant tout* concerné par la promotion des intérêts des sujets britanniques d'origine anglaise, *et seulement en second lieu* par les autres sujets

33. M. F. Hill, 1956, p. 7.

34. R. E. Baldwin, 1966, p. 150. La production européenne de maïs, commercialisée entre 1930 et 1935, passa de 168 000 à 211 000 sacs.

35. *Ibid.*

de la couronne, races protégées, et ressortissants d'autres nationalités, dans cet ordre³⁶. »

Il est certain que l'administration coloniale consacra ses efforts à favoriser les intérêts des colons au détriment de ceux de la population locale, comme en font foi un certain nombre de mesures qui furent prises. En premier lieu, une loi sur le maïs (Maize Control Ordinance) fut promulguée en 1936. Elle créait un bureau de contrôle du maïs qui était habilité à acheter et vendre tout le maïs à des prix taxés. Le marché fut divisé en secteur intérieur et secteur d'exportation, les tarifs les plus élevés étant pour le premier. Les producteurs européens se virent attribuer les trois quarts du marché intérieur, alors que les Africains n'en recevaient que le quart³⁷.

L'année suivante, la participation des Africains au commerce du bétail fut également réduite par une loi sur les marchés et sur le contrôle du bétail (Cattle Marketing and Control Ordinance), qui créait un bureau de contrôle du bétail. Cet organisme fixait le cours minimal au-dessous duquel les ventes de bétail sur pied étaient illégales; il devait régulariser les importations et exportations de bétail. Indubitablement, la nouvelle loi était destinée, dans une certaine mesure, à améliorer la qualité de la viande de bœuf, mais son « objectif essentiel » était d'« empêcher qu'une grande partie de l'élevage bovin pratiqué par les colons européens ne fût éliminée par la concurrence³⁸ ».

En second lieu, les cours des produits agricoles paysans furent sévèrement réduits. En Rhodésie du Sud, cette situation se produisit pour le commerce des grains entre 1908 et 1911; mais, même après l'introduction de ces deux mesures, la plupart des Africains répugnaient encore à s'engager comme salariés dans les fermes et plantations européennes, principalement en raison de l'hostilité raciale, des mauvaises conditions de travail et du bas niveau des gages. Cette situation ne se limitait pas au Kenya et aux deux Rhodésies puisqu'elle a existé également dans les autres territoires de l'Afrique tropicale jusqu'aux années 1920³⁹.

Troisièmement, l'imposition fiscale fut inaugurée ou développée non seulement pour accroître les recettes publiques, mais encore dans le dessein de contraindre les Africains à se mettre au service des intérêts du capitalisme international. Ce principe de base fut clairement énoncé par le gouverneur du Kenya en 1913: « Nous considérons que l'imposition fiscale est la seule méthode possible pour contraindre l'indigène à quitter sa réserve afin de chercher de l'embauche. C'est seulement ainsi que nous pourrions accroître le coût de la vie pour l'Africain [...] De cela dépend l'apport de main-d'œuvre et du taux des salaires. Élever le niveau des salaires n'augmenterait pas la demande effective de la part de la main-d'œuvre, mais cela la réduirait plutôt⁴⁰. »

36. *Ibid.*, p. 147. C'est nous qui soulignons.

37. *Ibid.*, p. 152.

38. *Ibid.*, p. 153-154.

39. E. J. Berg, 1965, p. 394-412.

40. *East African Standard* (quotidien local) du 8 février 1913.

Quatrièmement, le travail forcé fut légalisé dans beaucoup de colonies. Les Africains étaient contraints de fournir un certain nombre de jours de travail par an pour les travaux publics et pour les fermes et plantations européennes. Cela fut appliqué en temps de paix comme durant la guerre. C'est alors que l'inique système du « livret de travail » inspiré de l'expérience sud-africaine, fut introduit pour régulariser le marché de la main-d'œuvre. Cette mesure prit effet au Kenya à partir de juillet 1920. Tout Africain adulte de sexe masculin fut obligé de porter sur lui un livret de travail (*kipande*) sur lequel étaient inscrits le nom de l'employeur du titulaire, le type de travail exercé, les heures de travail et le montant des salaires perçus. Tout défaut de présentation ou toute perte du *kipande* par un Africain était passible d'une amende et/ou de trois mois de prison. Le *kipande* restreignit fortement la liberté de déplacement des Africains. Un homme ne pouvait plus désormais quitter son emploi de son propre gré. Les liens jusque-là contractuels existant entre l'employé et son employeur furent désormais sanctionnés par la loi pénale, et le droit du salarié d'interrompre son propre travail devint un délit. La volonté manifestée par les Africains de se libérer d'une telle servitude est prouvée par les milliers de cas de poursuites légales qui furent intentées contre les « déserteurs ».

En outre, les Africains se virent interdire de pratiquer certaines cultures. Au Kenya, par exemple, la culture du café fut prohibée pour les Africains, alors qu'il s'agissait de la « culture commerciale de loin la plus lucrative » qui fût pratiquée sur le territoire⁴¹. Il fallut attendre les années 1950 pour que ce monopole européen fût démantelé par le mouvement « mau mau ».

Le principal résultat de ces mesures fut de prolétarianiser la paysannerie africaine, phénomène qui s'est produit, semble-t-il, sur une grande échelle en Rhodésie du Sud, davantage qu'en aucun des pays dont nous avons parlé⁴². La main-d'œuvre africaine, employée par les Européens à des salaires de famine, travaillait à produire des récoltes qui étaient commercialisées tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. C'est ainsi qu'en 1927, au Kenya, un nombre de salariés africains compris entre 83 700 et 117 000 individus, soit plus de 50 % de la masse salariée, travaillait dans l'agriculture commerciale. Les principales cultures étaient le maïs, le café, le blé et le sisal. Le maïs n'occupait que 325 hectares en 1905. En 1920, cette superficie était portée à 12 500 hectares. Neuf ans plus tard, on comptait 90 000 hectares sous maïs⁴³. Dès le début de la décennie 1920, les colons avaient évincé les paysans africains de la production et du commerce de cette importante denrée. La superficie des plantations de café enregistra également une progression spectaculaire: de 32 hectares seulement en 1905, elle passa à 11 250 hectares en 1920, pour atteindre, dix ans plus tard, près de 39 000 hectares⁴⁴. En 1913, les exportations de café et de maïs rapportaient au Kenya 64 991 livres sterling; en 1920, le produit de ces deux denrées et du sisal se montait à 566 556 livres sterling, pour atteindre 429 655 livres sterling en 1930 (dans ce chiffre, le café

41. R. D. Wolff, 1974, p. 141.

42. G. Arrighi, 1970.

43. R. D. Wolff, 1974, p. 73.

44. *Ibid.*

figurait pour plus de 50%)⁴⁵. Ces progrès entraînèrent de profondes modifications de structures. En 1913, le secteur purement africain contribuait pour 24% au montant total des exportations du territoire, alors que la part fournie par le secteur européen n'atteignait que 5%. Il était clair qu'à l'époque la main-d'œuvre salariée africaine n'était que faiblement représentée dans l'agriculture commerciale des Européens. En 1932, la part des fermiers africains était tombée à 9%, tandis que la contribution des exploitations européennes avait progressé jusqu'à 76%⁴⁶. L'un des caractères dominants de l'économie du Kenya colonial était désormais en place !

Les colons agricoles de Rhodésie du Sud commencèrent à expérimenter un certain nombre de cultures : coton, agrumes, tabac, mais seule cette dernière plante réussit et devint la principale exportation agricole à partir des années 1910 (voir fig. 16.1). En 1927, la valeur des exportations de feuilles de tabac atteignit le maximum : 1 254 000 livres pour la période 1909-1937. Ce montant représentait 19,9% du total des exportations du territoire⁴⁷, mais le tabac ne constituait qu'une des cultures de la colonie. Pendant une longue période, les produits agricoles commercialisés sur le marché intérieur (spécialement le maïs et les produits du cheptel) dépassèrent en valeur le montant des exportations de tabac. À l'exception des trois années 1926-1928, la valeur du maïs représente, de 1920 à 1929, plus de 50% de la valeur totale des récoltes⁴⁸. L'expansion des exportations de maïs fut freinée par les frais de transport élevés, car il s'agit d'une denrée trop volumineuse pour son prix relativement faible.

Comme ce fut le cas en Rhodésie du Nord et au Kenya, l'agriculture des colons en Rhodésie du Sud fut créée et développée grâce à une aide substantielle des pouvoirs publics, qui revêtait la forme de prêts, de conseils techniques et de recherches. En 1938, le directeur européen des services agricoles déplorait la carence évidente de l'aide accordée aux producteurs africains, mais sa voix resta sans écho⁴⁹.

En Rhodésie du Sud plus que partout ailleurs en Afrique tropicale, les colons formaient une puissante bourgeoisie rurale qui acquit un certain caractère nationaliste sous l'effet des efforts communs consacrés au développement économique du territoire⁵⁰. Dès 1926, le secteur agricole occupait un nombre d'Européens supérieur à tout autre secteur (avec 22,9% du total de la population active)⁵¹. Il faut noter qu'en 1935 ce secteur occupait 4 305 Européens parmi lesquels 2 733 fermiers propriétaires, tandis que le nombre de mineurs était de 2 899 individus⁵².

45. *Ibid.*, p. 54.

46. *Ibid.*, p. 137.

47. S. H. Frankel, 1938, p. 231-232.

48. *Ibid.*, p. 239.

49. *The minutes of proceedings at the first and second meetings of the Native Development Board* (Lusaka, 1938), p. 12-17. Je remercie Mlle Maud Muntemba de m'avoir fourni cette référence.

50. G. Arrighi, 1967, p. 20.

51. G. Kay, 1970, p. 46-47.

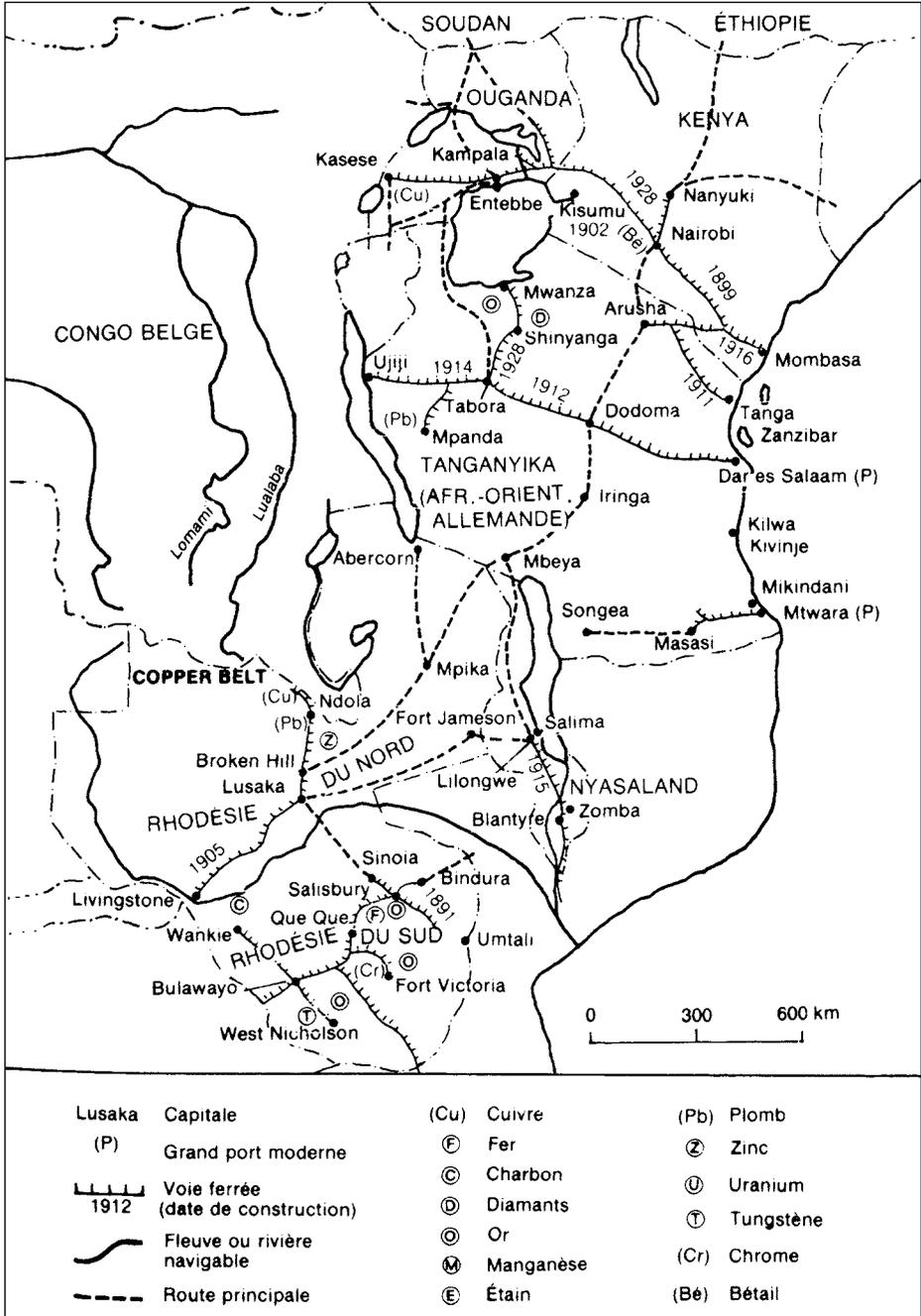
52. S. H. Frankel, 1938, p. 238.

Les mines

Le sous-sol d'un certain nombre de possessions britanniques d'Afrique tropicale recelait des richesses minières variées (voir fig. 16.2 et 16.5). On trouvait des mines d'or en Gold Coast, en Rhodésie du Sud, au Tanganyika et en Sierra Leone. Les diamants représentaient une production industrielle importante en Sierra Leone et en Gold Coast. Les mines de cuivre n'existaient qu'en Rhodésie du Nord, tandis que la Sierra Leone était spécialisée dans l'extraction du minerai de fer. Les mines de charbon étaient exploitées seulement au Nigeria et en Rhodésie du Sud, où elles représentaient une importante source d'énergie. La plupart des territoires pouvaient exploiter un ou deux types de minéraux; seules la Rhodésie du Sud et la Sierra Leone disposaient d'une large gamme. En 1929, la Sierra Leone commença à extraire l'or et le platine, qui furent suivis, vers le milieu des années 1930, par l'exploitation du minerai de chrome, du minerai de fer et des gisements diamantifères.

La découverte des gisements minéraux dans ces pays d'Afrique ne fut pas un hasard qui se serait produit après l'arrivée des colonialistes européens. Les minéraux étaient connus et exploités localement longtemps avant l'ère coloniale, et les découvertes de gisements résultaient d'une prospection délibérée et spécifique. C'est ainsi qu'avant la domination blanche, en Rhodésie du Sud et en Gold Coast, les populations locales extrayaient et travaillaient l'or depuis des générations. Ces deux pays étaient connus pour la richesse potentielle de leur sous-sol plutôt que pour leurs promesses agricoles. De même, les autochtones du Nigéria exploitaient les gisements d'étain et travaillaient ce métal depuis plusieurs générations avant que les Blancs n'aient atteint l'intérieur du pays. Dans un certain nombre de territoires, la prospection minière en période coloniale débuta dans les régions où la population locale exploitait déjà le sous-sol. L'espoir de s'enrichir du jour au lendemain attira un grand nombre d'Européens, et d'abondants capitaux occidentaux affluèrent en Rhodésie du Sud à partir des années 1890, mais la seconde ruée vers l'or ne renouvela pas le miracle du précédent « Rand », et seuls quelques gisements réduits furent découverts. Les petits mineurs individuels formèrent aux côtés des fermiers colons une bourgeoisie rurale qui, plutôt que de s'impliquer dans un processus capitaliste à l'échelle internationale, préféra manifester de solides sentiments nationaux.

À quelques exceptions près, les ressources minières furent exploitées grâce aux capitaux étrangers. Cela tenait à une double cause: d'abord, dans certains cas, l'importance des capitaux à investir restait hors de portée des Africains (notamment pour les mines de cuivre de Rhodésie du Nord et pour le minerai de fer de Sierra Leone). En outre, les administrateurs coloniaux empêchaient délibérément et systématiquement les Africains de bénéficier des ressources minières de leurs pays. Rapidement, dès que les gisements furent localisés, une série de textes législatifs étaient promulgués pour accorder des monopoles aux intérêts impérialistes. Même là où les Africains avaient exploité les mines depuis des générations, il devint illégal pour eux de détenir des minéraux sans licence spéciale. L'exploitation des gisements diamantifères fut totalement interdite aux Africains. En Sierra Leone et en



16.5. Afrique orientale : développement économique des anciennes zones.

[Source : R. Oliver et A. Atmore, *Africa in the 19th and 20th centuries*, Londres, Cambridge University Press, 1972.]

Gold Coast, l'industrie minière était un monopole du Consolidated African Selection Trust (CAST), puissante société multinationale qui exploitait une grande variété de minéraux. Ce monopole lui avait été concédé sous le prétexte que le marché des diamants ne pouvait être contrôlé s'il se trouvait réparti entre un trop grand nombre de vendeurs. Quelle que fût la valeur de ce motif, l'administration coloniale céda aux pressions exercées par le capital international et évinça injustement la population locale de l'industrie la plus lucrative de l'époque. Le Sierra Leone Selection Trust (SLST) reçut l'exclusivité des droits de prospection, d'extraction et de vente de tous les diamants pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de 1933⁵³. Il fallut attendre les années 1950, alors que le contrôle des vastes régions diamantifères était devenu impossible, pour que l'administration fût contrainte de légaliser la participation africaine⁵⁴.

Cependant, même dans les cas où, depuis l'origine, les Africains pouvaient prétendre aux licences de mines, un certain nombre de règlements et de dispositions techniques réduisaient au minimum la participation des populations locales. Au Nigéria, par exemple, le propriétaire d'une mine d'étain qui confiait son exploitation à un Africain durant son absence commettait un délit, quelle que fût la qualification de ce mandataire⁵⁵. En Sierra Leone, aucun Africain ne pouvait obtenir une licence de mine s'il n'était pas capable de lire et de comprendre la législation sur les mines datant de 1927, somme de textes qui étaient écrits en langue anglaise. Les autochtones incapables de lire l'anglais se trouvaient évincés automatiquement de toute participation minière⁵⁶. Malgré tout, l'industrie minière s'établit comme une activité rentable.

Le secteur d'exportation des pays dont nous parlons, et qui englobait principalement les denrées agricoles et les produits miniers, progresse rapidement. Tous ces pays africains avaient, en 1914, connu une décennie de croissance indéniable.

Les ressources minières ont été considérées comme « la pierre de touche du développement économique d'une grande partie de l'Afrique⁵⁷ » et l'administration coloniale travaillait fébrilement à découvrir le « gisement miracle » ; mais il est clair que le rôle des mines dans les économies coloniales a été manifestement exagéré, même si le tableau 1 montre que les produits miniers contribuèrent substantiellement au secteur d'exportation de quelques territoires, notamment dans les Rhodésies, en Gold Coast et en Sierra Leone.

En Gold Coast, les produits miniers prirent une grande importance à partir du début du siècle. Entre 1905 et 1909, les minéraux, notamment l'or, représentaient plus de 40 % du montant total des exportations du pays et durant les huit ou neuf ans qui suivirent, cette proportion resta supérieure à 30 %. Ce chiffre

53. Le texte du contrat est reproduit dans le « Public Record Office. Kew (PRO) ». CO 267/644/22008/I^{re} part./ 1934 (Archives du Ministère britannique des colonies).

54. H. L. Van der Laan, 1965.

55. E. G. Charles, 1964, p. 38.

56. Les Africains tournèrent cette disposition discriminatoire en s'associant avec l'un des leurs qui lisait l'anglais.

57. S. H. Frankel, 1938, p. 210.

Tableau 1. Valeur des minéraux en pourcentage des exportations totales de chaque territoire.

Année	1913	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Sierra Leone	a ^a	a	a	4,0	7,4	21,5	44,7	52,0
Nigéria	8,4	13,1	9,3	11,0	6,7	9,1	17,4	15,7
Gold Coast	33,0	17,8	25,6	25,1	29,3	34,8	46,6	41,0
Rhodésie du Nord	26,7	28,9	29,4	51,2	85,7	86,8	84,2	72,0
Rhodésie du Sud	93,3	66,0	65,5	69,2	72,8	79,2	78,2	79,9
Kenya	a	10,0	7,0	8,0	8,0	9,0	7,0	6,0
Tanganyika	a	3,0	n. d. ^b	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	12,0

a. Faible ou négligeable.

b. n. d. Non disponible.

Source : rapports annuels.

tomba au-dessous de 20 % au cours des années 1920, mais il était remonté, en 1935, à 41 %⁵⁸. Le cas de la Rhodésie du Sud était encore plus frappant. Entre 1909 et 1913, les produits miniers (surtout l'or) contribuaient à plus de 90 % au total des exportations du territoire. Pendant presque toute la période suivante, et jusqu'en 1935, ce taux resta, en moyenne annuelle, supérieur à 70 %.

En Rhodésie du Nord, on extrayait le cuivre depuis 1910, mais ce ne fut pas avant les dernières années de la décennie 1920 que les mines fonctionnèrent à plein et que leur production influa notablement sur le secteur d'exportation. À partir de 1931, les produits miniers représentèrent plus de 50 % de la valeur totale des exportations de la colonie. Cette proportion s'accrut considérablement au cours des années suivantes.

En Sierra Leone, l'exploitation du sous-sol débuta assez tardivement, mais en 1935 les produits miniers formaient plus de 50 % du total des exportations locales. Voici, pour 1936, les valeurs des exportations minières en provenance des possessions britanniques classées par ordre décroissant (en livres sterling) : Rhodésie du Nord, 5 094 000 ; Rhodésie du Sud, 4 422 000 ; Gold Coast, 2 124 213 ; Sierra Leone, 1 245 000.

Il est intéressant d'observer que pour le Nigéria, le montant des produits miniers était important en valeur absolue, mais demeurait assez faible par rapport au total — 14 % du montant global des exportations — alors qu'en Sierra Leone le chiffre le plus faible atteignait 56 % des exportations de cette colonie.

L'importance de la contribution apportée par les mines au secteur d'exportation pourrait inciter à surestimer leur contribution à la prospérité générale, mais nous devons tenir compte des limitations apportées à la participation des Africains. Les mines furent ouvertes grâce aux capitaux étrangers, et les profits résultant de l'exploitation furent rapatriés et allèrent gonfler les poches des actionnaires métropolitains, ou ces bénéfices furent

58. *Ibid.*, p.320-321.

réinvestis au profit d'autres pays non africains. Ainsi, lorsque la charte de la Niger Company fut résiliée en 1899, cette société reçut une indemnité de 150 000 livres sterling en compensation des droits miniers qu'elle détenait dans la région où les mines d'étain furent ouvertes ultérieurement. Suivant les accords passés, la compagnie devait percevoir 50 % du total des royalties sur les opérations minières durant quatre-vingt-dix-neuf ans⁵⁹. Cette clause imposait un lourd tribut à la population locale ; mais la situation était encore plus grave en Rhodésie où les concessions du sous-sol appartirent à la British South Africa Company jusqu'en 1933, date à laquelle l'État les racheta pour deux millions de livres⁶⁰ ; mais, même après ce changement, les populations autochtones furent rarement considérées et encore moins souvent traitées comme les bénéficiaires des opérations minières. En 1942 encore, un fonctionnaire du Ministère britannique des colonies déclarait impudemment qu'« il n'existe que très peu de motifs pour reverser la valeur des productions minières aux mains des populations locales, alors que ces populations n'ont en rien contribué au développement de ces productions⁶¹ » ; mais, même dans les territoires où les administrations coloniales nationalisèrent les mines (Sierra Leone, Kenya, Tanganyika, Ouganda), elles en tirèrent peu de recettes, principalement des taxes sur les revenus et royalties. En Sierra Leone, les recettes publiques directes provenant des mines étaient de 34 100 livres en 1935, ce qui représente 5 % seulement des recettes publiques globales du territoire⁶².

Les salaires perçus restaient le seul moyen par lequel la population locale eût pu recueillir une fraction substantielle des bénéfices miniers ; mais, comme dans le cas de l'agriculture et des plantations européennes, les taux de rémunération étaient si faibles que les salariés africains devaient se nourrir sur le secteur paysan. La discrimination raciale représente un facteur important de ce problème⁶³. Les ouvriers européens, même à égalité de tâches, percevaient un salaire plusieurs fois supérieur à celui des Africains. En outre, les indigènes recevaient rarement une formation technique qui eût amélioré leur productivité, donc leurs gains. En Rhodésie du Sud, où les ouvriers blancs spécialisés et semi-spécialisés dominaient le marché du travail⁶⁴, les salariés africains n'étaient pas même autorisés à se syndiquer. D'ailleurs, même dans les territoires non soumis à la domination des colons, il fallut attendre la fin des années 1930 pour que les syndicats, rouage important de négociations collectives, fussent légalement reconnus. À l'exception de la Rhodésie du Sud, où les mines avaient « fourni une base pour une grande partie du développement industriel local⁶⁵ », et contrairement à l'expérience sud-africaine, où les mines

59. P. Bower, dans : M. Perham (dir. publ.), 1948, p. 5.

60. *Ibid.*

61. J. A. Dawe, « Minute », CO 54028/42. J. A. Dawe était sous-secrétaire adjoint au Ministère des colonies, Londres.

62. M. H. Y. Kaniki, 1972, p. 238 et 239.

63. R. E. Baldwin, 1966, p. 42, 82-99 ; P. Bower, dans : M. Perham (dir. publ.), 1948, p. 23 ; G. Arrighi, 1967, p. 25-26 ; G. Kay, 1970, p. 57-58.

64. G. Arrighi, 1967, p. 20-21 ; G. Kay, 1970, p. 57-58.

65. G. Kay, 1970, p. 24.

représentaient « le créateur et le protecteur d'origine » de l'industrialisation⁶⁶, le secteur minier contribuait peu à la qualité des autres productions. En outre, ces faibles avantages supportaient des coûts correspondants : les terres arables étaient amputées ou endommagées par les travaux miniers ; la brousse et les arbres de valeur étaient détruits ; le mode de vie traditionnel se trouvait perturbé, et une rupture générale de la loi et de l'ordre s'ensuivait.

Les secteurs d'exportation des pays qui sont l'objet de la présente étude possédaient deux traits principaux. En premier lieu, les exportations, produits agricoles et miniers, quittaient le pays à l'état brut. Ainsi, la valeur unitaire de la plupart des exportations restait relativement faible. En second lieu, on constatait une tendance au développement de systèmes de monoculture, ce qui rendit fort vulnérables les économies des pays qui étaient essentiellement tributaires de leurs exportations agricoles. Seuls le Nigéria (avec trois types de cultures : cacao, produits du palmier à huile et arachide) et le Kenya constituèrent des économies quelque peu diversifiées. La faiblesse des économies de monoculture apparut tragiquement au cours de la grande crise financière de 1929-1934, au cours de laquelle la panique et la confusion s'emparèrent de l'administration coloniale.

Secteur monétaire et bancaire

À l'instar des autres puissances coloniales, les Britanniques introduisirent dans leurs colonies l'usage des monnaies modernes, qu'ils substituèrent au système traditionnel de troc, de paiement en nature et d'autres unités monétaires que la poudre d'or et les cauris ; ce faisant, ils voulaient essentiellement encourager la production et l'exportation de denrées commerciales ainsi que l'importation de produits manufacturés européens. Les puissances coloniales se donnèrent, en fait, une peine considérable pour favoriser l'adoption de leur monnaie, recourant pour cela à trois grands moyens. Suivant Hopkins, ils procédèrent « en démontrant les monnaies traditionnelles, en payant leur main-d'œuvre de plus en plus nombreuse en monnaie européenne et en exigeant que les impôts leur soient payés en liquide et non en nature⁶⁷ ». Ces méthodes se révélèrent très efficaces et, en 1910, l'usage des monnaies européennes, parmi lesquelles figurait une grande variété de pièces anglaises, était déjà très répandu en Afrique occidentale. L'année 1912 fut marquée par la création du West African Currency Board chargé de battre monnaie en Afrique occidentale britannique. En 1913, celui-ci émit ses premières pièces — à savoir des pièces de deux shillings, un shilling, six pence et trois pence — et, trois ans plus tard, ses premiers billets de banque. En Afrique orientale, les Britanniques commencèrent par introduire le système en vigueur en Inde. Mais, en 1920, ils mirent en place un Currency Board chargé d'émettre des pièces et des billets pour les trois colonies. Il convient de noter que toutes ces monnaies étaient liées au sterling en cours dans la métropole.

66. S. Patterson, 1957, p. 150.

67. A. G. Hopkins, 1973, p. 206.

L'usage de plus en plus répandu des monnaies modernes eut pour conséquence majeure l'apparition d'institutions bancaires dans les colonies britanniques. En Afrique occidentale, la première banque fut lancée en 1894. Il s'agissait de la Bank of British West Africa, qui fut suivie, en 1926, par la Barclays Bank (Dominion, Colonial and Overseas). Ces deux institutions eurent le monopole des activités bancaires en Afrique occidentale britannique pendant toute la période coloniale. Quant à l'Afrique orientale et à l'Afrique centrale, elles devinrent le fief de la National Bank et de la Grindlay's Bank. Ces banques eurent une action préjudiciable au développement économique des colonies pour trois raisons essentielles. D'abord, elles investissaient tous leurs capitaux, y compris les économies des Africains eux-mêmes, en Angleterre, favorisant ainsi la formation de capital et, par conséquent, le développement économique dans le pays riche qu'était la métropole, aux dépens de ses colonies déjà pauvres. Mais il y a plus grave encore : des recherches récentes ont montré qu'en matière de prêts tous ces établissements appliquaient une politique discriminatoire à l'égard des entrepreneurs africains et favorable aux Britanniques et aux Asiatiques⁶⁸. Enfin, la banque étant devenue l'apanage des Européens, les Africains se virent refuser la possibilité d'acquérir une formation et de l'expérience dans ce domaine vital.

Organisation des marchés commerciaux

La commercialisation fut gravement négligée par les administrateurs coloniaux. La politique du «laisser-faire» resta la règle, à des degrés divers, dans tous les pays dont nous parlons. La généralisation faite par Cyril Ehrlich, suivant laquelle cette politique, «contrairement à la croyance populaire, est pratiquement la seule utopie encore non expérimentée⁶⁹», ne saurait s'appliquer qu'à la période postérieure à 1940. Il est certain que les organismes de commercialisation datent de la fin des années 1940 et des années 1950. La plupart des textes promulgués jusqu'au milieu des années 1930 ne réglementaient que deux points : les licences commerciales et la qualité de certaines exportations agricoles. Les coopératives de vente furent légalement reconnues par la loi au Tanganyika en 1932, mais rien ne s'ensuivit pendant cinq ans. En tant que porte-drapeau de la libre entreprise à cette époque, la Grande-Bretagne ne restreignit même pas les activités des firmes et individus non britanniques qui opéraient dans ses possessions. Avant l'apparition de la United Africa Company (UAC), en 1929, par exemple, les deux principales sociétés françaises : la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) et la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA), rivalisaient très efficacement avec les firmes britanniques en Afrique occidentale anglaise. Vers le milieu des années 1920, chacune de ces deux sociétés possédait plus de filiales et de comptoirs en Sierra Leone qu'aucune firme britannique⁷⁰. Ici encore, rien n'était prévu pour protéger la population locale. La préoc-

68. *Ibid.*, p. 209.

69. C. Ehrlich, 1973, p. 660.

70. Voir M. H. Y. Kaniki, 1972, p. 58-60.

cupation essentielle des administrations coloniales consistait à développer le commerce d'import/export afin d'alimenter les caisses publiques par la perception des droits de douane.

Incontestablement, jusqu'au début des années 1930, la tendance fut de favoriser quiconque était susceptible de contribuer à l'augmentation des recettes de l'État. Ainsi, les commerçants hindous étaient-ils non seulement admis, mais encore encouragés dans une certaine mesure à dominer le commerce en Afrique orientale et également, jusqu'à un certain degré, en Afrique centrale. La population d'origine asiatique s'accrut en Afrique orientale dans les proportions suivantes: Ouganda, 2 000 en 1913; 13 026 en 1917; Tanganyika, 8 784 en 1913; 23 422 en 1931; Kenya, 22 800 en 1921; 26 759 en 1931.

« La méfiance et l'hostilité manifestées vis-à-vis des communautés originaires du Levant », que le professeur Bauer a citées comme « très nettes dans les milieux officiels » d'Afrique occidentale⁷¹, étaient des phénomènes relativement récents. L'hostilité aux Levantins (surtout les Libanais) provenait non pas des sphères officielles, mais des agents européens appartenant aux firmes commerciales. Cette attitude était une réaction contre la redoutable concurrence que leur faisaient ces commerçants levantins⁷². Là où les firmes britanniques semblent avoir bénéficié de la préférence, ce ne fut pas en raison de leur respectabilité, mais parce qu'elles pouvaient, avec la bénédiction du gouvernement de Londres, agir en tant que groupes de pression efficaces pour influencer les responsables de la politique coloniale⁷³.

Cependant, la généralisation d'Ehrlich selon laquelle « l'attitude de l'administration, dans toute l'Afrique anglaise, encouragea rarement l'initiative commerciale chez les indigènes⁷⁴ » est parfaitement fondée. Mais d'autres facteurs bloquaient les initiatives locales.

D'abord, la politique générale officielle était orientée avant tout vers le développement des intérêts impérialistes. En conséquence, la population autochtone n'était pas protégée contre les appétits féroces des grandes firmes. Particulièrement vulnérables, les petites entreprises africaines pouvaient être aisément éliminées. Durant la première décennie du siècle, qui vit le développement des chemins de fer, les firmes européennes empiétèrent sur le commerce africain sous deux aspects connexes. Grâce à la concentration de capital, elles vendaient moins cher que le négoce africain (généralement de petits commerces individuels). De cette manière, les grands négociants locaux qui avaient fait leur place en Afrique occidentale au cours du XIX^e siècle se virent évincés des affaires: puis les grandes sociétés européennes étendirent leurs opérations de la vente en gros au commerce de détail. Ce que rapporte T. J. Allridge à propos de la Sierra Leone de 1908 est applicable à de nombreuses régions de l'empire britannique: « Naguère, les grandes firmes européennes étaient des négociants purs et simples, au sens traditionnel du terme [...]. Leurs activités se bornaient strictement aux opérations

71. P. T. Bauer, 1954, p. 148.

72. Slater à Amery, CO 267/607, 11 janvier 1925, annexes 3 et 5.

73. C. Ehrlich, 1973, p. 652.

74. *Ibid.*

du commerce de gros. Elles importaient leurs marchandises ; elles achetaient les produits locaux et les exportaient, mais elles ne détaillaient jamais leurs expéditions. Ces firmes vendaient les articles importés dans leur emballage d'origine. Elles traitaient par quantités importantes et abandonnaient la vente au détail aux soins des commerçants de la Sierra Leone [...] Aujourd'hui, tout a changé. Le rôle de courtier n'est plus ce qu'il était, car les grosses sociétés importatrices sont devenues leurs propres courtiers : tout en continuant leur commerce de gros, elles ont développé des réseaux de distribution au détail, qui leur appartiennent⁷⁵. »

En second lieu, dans la plupart des cas, les commerçants africains ne pouvaient obtenir de crédit bancaire, faute de répondant. En outre, dans ce domaine, une discrimination raciale s'exerçait parfois.

Le rôle tenu par les firmes commerciales européennes a été étudié par de nombreux auteurs, dont la plupart s'accordent sur l'importance des liaisons ainsi créées entre l'Afrique et les marchés d'Europe occidentale ou des deux Amériques. Les firmes achetaient sur place dans les colonies, puis exportaient en Europe les produits africains. Elles importaient et vendaient également une gamme de produits manufacturés, principalement des textiles. McPhee, Bauer et Hopkins ont à juste titre souligné le rôle joué par ces firmes qui « reculèrent les limites du négoce » en développant l'ensemble du secteur commercial. Cependant, ces mêmes auteurs se montrent très discrets à propos de la tendance à abuser du pouvoir qui caractérisait ces firmes⁷⁶. Les commerçants européens, indiens, libanais et, dans une moindre mesure, certains Africains s'adjugeaient la plus-value des productions du travail paysan, spécialement par des transactions non équitables. Les marchands payaient à bas prix les produits locaux et vendaient assez cher les articles importés. L'expérience similaire des paysans d'Amérique latine est très révélatrice dans le cas présent : « Un obstacle supplémentaire au développement commercial d'une économie formée de petits tenanciers provient du mécanisme de commercialisation. À la faveur de l'infériorité où se trouve le paysan dans les transactions, et de la concentration habituelle de trois fonctions commerciales dans les mains d'un même intermédiaire (achat des produits, agences de crédit et vente d'articles de consommation), toute plus-value découlant du travail des "économiquement faibles" tend à être encaissée par l'intermédiaire, au lieu de rester disponible pour de nouveaux investissements⁷⁷. »

Dans les régions dominées par les colons (en Rhodésie du Sud, par exemple), il devint « d'usage pour les propriétaires européens de commercialiser la production de leurs tenanciers, et fréquemment celle des exploitations autochtones du voisinage⁷⁸ ». Cette pratique réduisait au minimum le niveau compétitif des Africains et assurait au colon blanc une situation de quasi-monopole.

75. T. J. Allridge. 1910. p. 73-74.

76. A. G. Hopkins. 1973. p. 108-209 ; A. McPhee, 1926. p. 32-105 ; P. T. Bauer, 1954.

77. S. Pearce, dans : T. Shanin (dir. publ.), 1971, p. 73.

78. G. Arrighi, 1970, p. 209.

Parfois, les producteurs africains défendaient collectivement leurs intérêts en pratiquant le « refus de vente ». De nombreux cas de refus de vente se produisirent en Gold Coast, où les producteurs africains de cacao se trouvaient particulièrement soumis aux pressions du marché international. La plus sérieuse « grève des ventes » du cacao eut lieu d'octobre à décembre 1930. Elle a été décrite comme une « grève économique en vue d'obtenir de plus hauts prix ». Cette coalition « visait directement les grandes firmes acheteuses pour l'exportation et le contrôle monopolistique qu'elles exerçaient sur l'économie de la Gold Coast⁷⁹ ». Outre la méthode du « refus de vendre » leur récolte de cacao, les Africains de la Gold Coast boycottaient les marchandises européennes. Des arrestations étaient opérées et des amendes imposées par les autorités pour participation aux « grèves d'achat ». L'efficacité du mouvement menaça le fondement même des relations économiques coloniales puisque les administrations locales tout comme les filiales des firmes métropolitaines tiraient leurs recettes du commerce du cacao. Il était évident que cette opposition allait à rencontre des intérêts des deux parties. En conséquence, les autorités coloniales brisèrent le mouvement par la force et condamnèrent à l'amende et à la prison les chefs qui encourageaient ces grèves⁸⁰. Au cours de la campagne du cacao de 1937-1938, une autre importante grève des ventes fut organisée contre les plus puissantes firmes exportatrices qui avaient conclu une entente fixant un plafond au prix d'achat du cacao à la production.

Cette fois, la grève des ventes se propagea au Nigéria occidental et ne se termina que sur l'intervention du gouvernement britannique. Une commission d'enquête dirigée par Nowel⁸¹ révéla que le système de commercialisation, qui impliquait des milliers d'intermédiaires, était à la fois inefficace et générateur de gaspillage, et qu'il était préjudiciable tant aux producteurs d'Afrique de l'Ouest qu'aux consommateurs d'Europe occidentale.

La United Africa Company (UAC), qui regroupait un grand nombre de maisons de commerce britanniques, était, après 1929, la plus puissante et la principale des firmes sur les marchés d'Afrique occidentale. Au cours des années 1930, l'UAC traitait près de la moitié des opérations d'exportation dans l'Ouest africain; cette société contrôlait les marchés des territoires anglais⁸², spécialement au Nigéria. Des filiales de l'UAC opéraient en Afrique orientale et en Afrique centrale, mais leur rôle était beaucoup plus réduit. Il n'existait en Afrique de l'Est et du Centre aucun équivalent de l'UAC.

Le commerce avec la Grande-Bretagne plaçait les possessions africaines en position d'infériorité, comme cela fut le cas durant la grande crise de 1929. En 1932, des tarifs impériaux préférentiels furent introduits dans les possessions britanniques. Pour les importations en provenance de l'empire, les droits de douane étaient inférieurs de 10 à 50% du tarif général; mais, puisque les

79. S. Rhodie, 1968, p. 105.

80. *Ibid.*, p. 109-115.

81. Great Britain, *Commission on Marketing West African Cocoa*, Londres, HMSO, 1938, p. 157 et *passim*.

82. A. G. Hopkins, 1973, p. 199.

échanges entre les divers territoires anglais restaient négligeables, le bénéficiaire final de la loi était évidemment la métropole. En septembre 1931, le Colonial Office adressa une circulaire aux administrateurs coloniaux en leur demandant d'aider la Grande-Bretagne et en leur rappelant « que les intérêts du Royaume-Uni et ceux de ses colonies et possessions sont indissolubles, et que les dangers qui pèsent sur le Royaume-Uni sont ceux-là mêmes qui menacent l'ensemble de l'empire [...], que tout effondrement général du crédit britannique ou toute dévaluation de la livre sterling signifierait la ruine pour les colonies, tout autant que pour l'Angleterre métropolitaine⁸³. »

Malgré une taxation plus lourde, l'importation d'articles non britanniques dans les colonies de la couronne se développa considérablement, à l'avantage des consommateurs locaux. Les chaussures de toile et les vêtements de soie artificielle ou de coton, de fabrication japonaise, inondèrent les marchés; ils étaient offerts à des prix bien inférieurs aux articles anglais qui bénéficiaient d'une réduction de taxe. En 1934, le chef de district de Dar es-Salaam (Tanganyika) faisait remarquer que, « pratiquement, la totalité des boutiques du district⁸⁴ » regorgeaient d'articles japonais de toute sorte. Cette invasion fut particulièrement nette durant cette époque de marasme économique. Comme le disait un administrateur colonial, non sans quelque exagération, si « de grandes quantités de vêtements bon marché en coton provenant des usines japonaises n'étaient en vente dans toutes les boutiques de la ville et des villages, l'Africain moyen en serait aujourd'hui réduit à se couvrir d'écorce⁸⁵ », mais le souci du gouvernement de Londres restait la prospérité de l'industrie britannique, et non pas le bien-être des populations pauvres de ses colonies.

En 1934, un pas supplémentaire fut franchi: les tarifs douaniers frappant les marchandises non britanniques furent portés à 100 % en règle générale. En outre, un système de quotas limitait l'importation des articles de fabrication japonaise. On enregistra quelques protestations isolées contre ces mesures, mais les populations colonisées durent finalement payer des prix élevés, grâce auxquels les intérêts impérialistes prospérèrent à leurs dépens.

Infrastructure

L'infrastructure constitue l'un des principaux facteurs de commercialisation. La construction de voies ferrées, de routes, de lignes télégraphiques et d'installations portuaires bénéficièrent dès l'origine des soins des administrations coloniales. Bien que ces équipements profitassent à l'administration générale, leur but essentiel était d'acheminer vers la mer les exportations. On ne s'étonnera donc pas que le tracé et les grands axes des routes et des chemins de fer aient tenu peu compte du bien-être général des populations du territoire. La plupart des voies ferrées reliaient directement la côte aux régions intérieures de gisements miniers ou de cultures commerciales. Le

83. *West African mail and trade gazette*, 24 octobre 1931, p.4; *Sierra Leone royal gazette*, 15 octobre 1931.

84. « Dar es Salaam district officer's annual report for 1934 », p.4, Archives nationales de Tanzanie, 54/4.

85. *Ibid.*, année 1933, p.3-4.

nombre des lignes transversales et des liaisons ferroviaires interterritoriales restait faible. Cela signifie que les chemins de fer ne desservaient que des zones limitées et que, quel que fût le rôle qu'ils jouèrent, leur importance dans l'ouverture des territoires du continent a été certainement surestimée⁸⁶. Seules la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud disposaient d'un véritable réseau ferré principalement conçu pour desservir des mines très dispersées et les régions d'agriculture des colonies. La « ceinture du cacao » au sud de la Gold Coast était également bien desservie par les chemins de fer tandis que les territoires du Nord, qui n'avaient aucune production à exporter, furent complètement délaissés (voir fig. 16.2 et 16.5).

La plupart des voies ferrées furent construites, possédées et gérées par les gouvernements ou les services officiels. La construction de la première voie de chemin de fer en Afrique occidentale britannique fut réalisée en Sierra Leone au cours des années 1890. Le premier convoi fut inauguré dans la colonie en 1897 et, vers 1909, la ligne principale, traversant la riche région de palmiers à huile jusqu'à Pendembu à l'est, était terminée (longueur : 365 km). Un embranchement reliant Bubuya à Makeni, à 132 km au nord, fut achevé en 1915. Bientôt, après l'ouverture des chantiers du rail en Sierra Leone, d'autres territoires anglais suivirent l'exemple avec des résultats encore meilleurs. Toutes les grandes lignes étaient achevées en 1920. Au Tanganyika, les Britanniques héritèrent des deux lignes que les Allemands avaient construites au début du siècle.

Ce fut seulement dans les Rhodésies et en Sierra Leone que le capital privé participa à la construction des voies ferrées. La ligne principale qui traverse la Rhodésie du sud au nord était un prolongement du réseau d'Afrique du Sud ; sa réalisation fut l'œuvre de la British South Africa Company. La voie atteignit Bulawayo en octobre 1897 et franchit le Zambèze, aux chutes Victoria, au début de 1904.

Un certain nombre de lignes secondaires furent construites par des sociétés pour les besoins des mines⁸⁷. La principale ligne atteignit Livingstone (capitale de la Rhodésie du Nord) en 1905, et Broken Hill l'année suivante. Finalement, le chemin de fer rejoignant la frontière du Congo fut réalisé par la nouvelle société : la Rhodesia-Katanga Junction Railway and Mineral Company (1909) (voir fig. 16.3). En Sierra Leone, la Sierra Leone Development Company, qui exploitait des mines de fer à Marampa depuis 1933, construisit une ligne de 80 km qui reliait Marampa à Pepel, port d'embarquement sur l'Atlantique (début des années 1930). Cette voie ferrée était exclusivement réservée à l'usage de cette société. Les constructions de routes furent réalisées tant par l'administration coloniale que par les autorités locales. Là où les ressources le permettaient, les chefs africains mobilisèrent les membres de leur communauté pour intégrer leur économie au monde extérieur. Mais, en règle générale, le réseau routier fut conçu non comme un complément, mais plutôt comme une voie d'accès aux réseaux ferroviaires qui étaient des

86. A. McPhee, 1926, p. 47-48, 108-115, 126-127.

87. G. Kay, 1970, p. 42 et 44.

entreprises publiques. Ainsi le contribuable local dut-il supporter les frais de deux systèmes onéreux et inefficaces.

La contribution majeure due aux moyens modernes de communication fut de réduire considérablement les tarifs de transport, ce qui engendra deux conséquences connexes : *a*) le portage humain fut remplacé par la machine, libérant ainsi la main-d'œuvre, déjà rare, au profit d'autres activités productives ; *b*) la diminution des frais de transport accrut la marge bénéficiaire des producteurs et encouragea la progression du secteur commercial. Malheureusement, les fermiers africains ne reçurent que rarement leur part de ces avantages. Les firmes commerciales et les autres intermédiaires opérant dans le secteur d'exportation étaient eux-mêmes trop âpres au gain ; aussi, grâce à leur position plus influente, se taillèrent-ils la part du lion. Dans les régions de colonisation blanche, la tarification de transport fut aménagée en faveur des Européens, contraignant ainsi les producteurs africains à financer indirectement l'agriculture des colons.

Citons deux cas où la construction des chemins de fer produisit des effets remarquables : en Ouganda et au Nigéria. Avant que le Uganda Railway ne reliât en 1902 ce pays, alors isolé au milieu des terres, à la côte de Mombasa en franchissant le plateau kényan, les frais de transport grevaient de 150 % le prix de la plupart des marchandises importées par l'océan Indien. L'arrivée de la ligne Lagos Railway jusqu'à Kano au Nigéria, en 1911, fut également bénéfique. La culture de l'arachide se développa considérablement. Les exportations d'arachide passèrent d'un maximum de 2 000 tonnes à 50 000 tonnes en 1916 pour atteindre 147 000 tonnes en 1929. De même en Rhodésie du Nord, le système ferroviaire contribua fortement au développement du secteur d'exportation, notamment à celui des mines⁸⁸. Dans la plupart des autres territoires, le chemin de fer n'exerça qu'un faible impact et, durant la majeure partie de la période étudiée ici, l'exploitation resta déficitaire⁸⁹. Il faut souligner que, même si le transport moderne fut tout à fait bénéfique, il ne créa jamais « à partir de rien » une économie d'exportation : « Les moyens de transport modernes furent d'abord consacrés aux régions qui, en dépit d'un grand nombre d'aléas qui subsistaient, avaient déjà commencé à démontrer leur potentiel économique⁹⁰. »

Il est une autre catégorie de services, qui était déjà en place avant l'époque coloniale, mais qui, durant cette période, gagna en ampleur et en efficacité : les transports maritimes. En Afrique occidentale britannique, ce secteur était, dès avant 1900, dominé par une seule compagnie britannique, l'Elder Dempster Line and Co. Ltd, constituée en 1890 par la fusion de toutes les compagnies britanniques qui opéraient sur la côte occidentale. En 1895, cette compagnie et la compagnie allemande Woermann s'entendirent pour éviter toute concurrence et purent dès lors fixer leurs tarifs au détriment de leurs clients. En Afrique orientale et australe, c'est l'Union Castle Line qui avait le monopole des transports maritimes.

88. R. E. Baldwin, 1966, p. 17-18, 171-172.

89. S. H. Frankel, 1938, *passim*.

90. A. G. Hopkins, 1973, p. 198.

Afrique du Sud, 1880-1935

Parmi les colonies et dépendances africaines de la couronne britannique, il en est une, l'Afrique du Sud, qui, pendant la période considérée, connut un essor économique tellement extraordinaire et pourtant si tristement célèbre dans ses répercussions qu'elle mérite une mention spéciale, si brève soit-elle.

En 1869, l'Afrique du Sud, qui comprenait les deux colonies britanniques du Cap et du Natal ainsi que les colonies de peuplement boer ou afrikaner du Transvaal et de l'État libre d'Orange, avait une économie aussi pauvre et d'aussi peu de poids dans le système capitaliste mondial que n'importe quelle autre colonie européenne d'Afrique (voir fig. 27.1). Elle ne comptait en tout que 260 000 Européens, dont 20 % environ vivaient dans la colonie du Cap⁹¹, où se trouvait la seule ville de plus de 10 000 habitants, à savoir Le Cap. En 1860, elle ne possédait que trois kilomètres environ de voies ferrées, et ne disposait d'aucune route carrossable. La traction animale était la seule utilisée dans les transports. Les activités de transformation se limitaient à la fabrication de chariots, de meubles, de chaussures et au tannage des cuirs⁹². En 1860, les exportations de l'Afrique du Sud, qui consistaient en matières premières — du bois essentiellement puis du fer, des peaux et des cuirs — ne dépassèrent pas 2,5 millions de livres sterling. Pour reprendre les conclusions de D. Hobart Houghton, « d'une manière générale, [en 1860], la colonie [du Cap] était un pays peu peuplé, vivant essentiellement de l'élevage du mouton et de cultures vivrières, trop pauvre pour prendre un essor rapide grâce à la formation intérieure de capital et dépourvu de ressources exploitables susceptibles d'attirer les capitaux étrangers⁹³ ». Or, la colonie du Cap était à l'époque la province la plus riche d'Afrique du Sud. Dans les autres colonies, notamment au Transvaal et dans l'État libre d'Orange, les conditions étaient encore pires.

Mais, pendant les trente dernières années du XIX^e siècle, l'Afrique du Sud subit une véritable révolution non seulement économique, mais aussi sociale. La cause première de ce bouleversement tient à un seul et unique événement, la découverte de minéraux, tout d'abord de diamants dans le Griqualand en 1867 et à Kimberley en 1870, puis d'or dans le Transvaal en 1886. Cinq ans après la découverte du Griqualand, les exportations de diamants s'élevaient à plus de 1,6 million de livres sterling. En 1880, elles étaient passées à plus de 5 millions de livres sterling, représentant à elles seules plus que toutes les autres exportations sud-africaines réunies⁹⁴. Déjà, avant 1899, la firme De Beers Consolidated Mines Ltd avait entrepris de « faire des mines un secteur moderne fortement concentré et largement doté en capital, employant à cette fin les techniques les plus nouvelles et établissant un monopole mondial des ventes par l'intermédiaire du Diamond Syndicate de Londres⁹⁵ » (voir fig. 16.6), de sorte que la valeur des exportations

91. P. Curtin, S. Feierman, L. Thompson, J. Vansina, 1978, p. 329.

92. M. M. Cole, 1961, p. 396.

93. D. H. Houghton dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 4.

94. Voir fig. 2 : « Exportations sud-africaines, 1861-1910 », dans *ibid.*, p. 18.

95. *Ibid.*, p. 13.

de diamants continua de monter, atteignant environ 10 millions de livres en 1905 et plus de 15 millions en 1910. Quant aux mines d'or, découvertes en 1886, elles connurent une croissance plus rapide encore. Dès 1890, l'or était devenu la principale exportation de l'Afrique du Sud, qui en vendit cette année-là pour une valeur de 10 millions de livres sterling, chiffre qui passa à 25 millions de livres en 1905 pour atteindre 45-50 millions de livres en 1910. L'expansion de ce secteur eut en Afrique du Sud des conséquences véritablement extraordinaires dans tous les domaines.

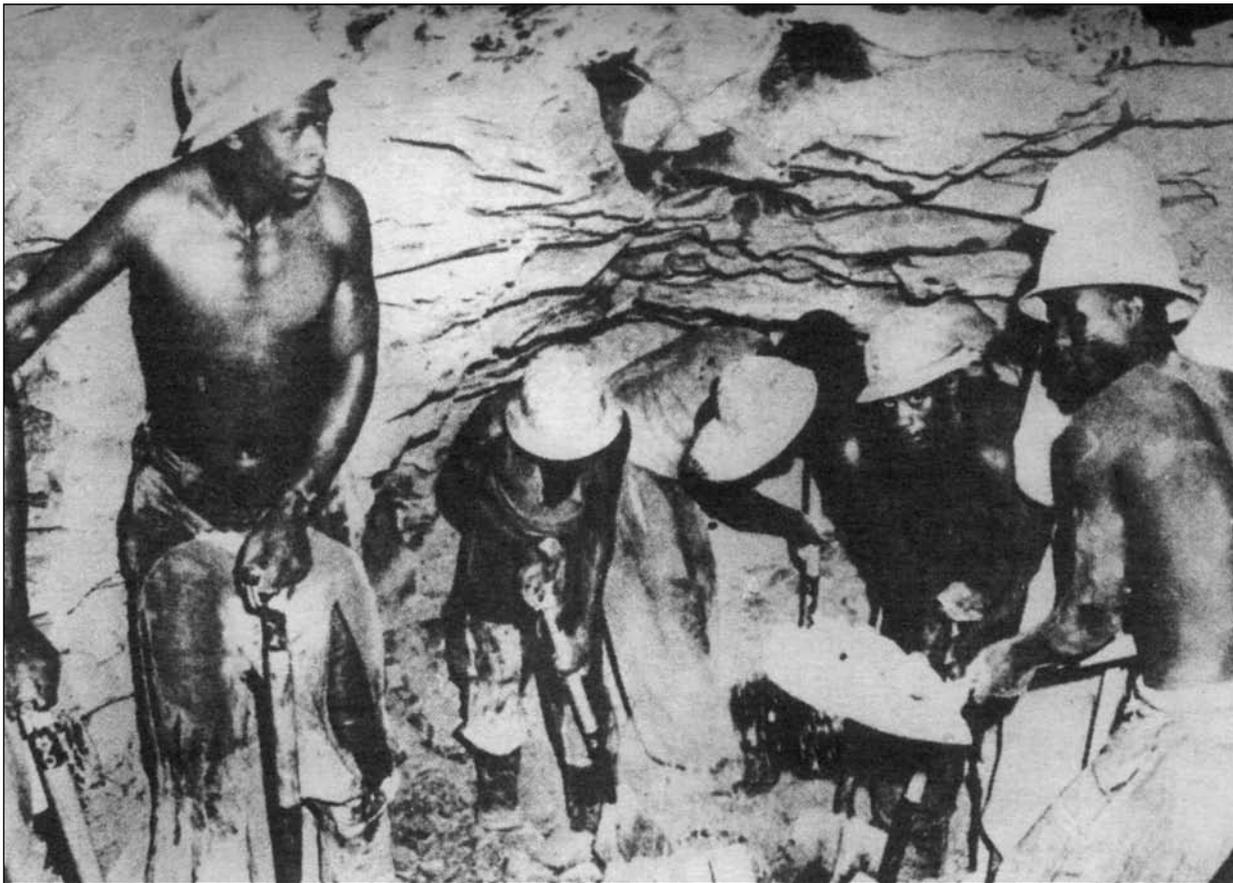
D'une part, sur le plan politique, la découverte des mines de diamants fut à l'origine de l'annexion de la zone de Kimberley, puis, en 1877, du Transvaal même, et enfin, en 1879, après la cuisante défaite essuyée par les Britanniques à Isandhlwana, de la conquête du Zululand. Elle contribua également, en 1881, au déclenchement de la première guerre anglo-boer, qui se solda par la victoire des Boers. De même, la découverte de l'or conduisit à l'annexion de tous les États africains situés au sud du Limpopo, au raid opéré en 1896 par Jameson et enfin, en 1899, à la deuxième guerre anglo-boer qui déboucha, en 1910, sur la création de l'Union sud-africaine. Certains aspects de ces conséquences politiques à long terme et de la réaction qu'elles suscitèrent chez les Africains ont été traités ci-dessus, au chapitre 9.

D'autre part, ces découvertes suscitèrent un afflux de capitaux et de techniciens de Grande-Bretagne, d'Europe et des États-Unis d'Amérique. En fait, l'Afrique du Sud bénéficia à elle seule de l'essentiel des investissements réalisés en Afrique entre 1880 et 1939. Suivant P. Curtin et d'autres, à la veille de la deuxième guerre mondiale, « les investissements étrangers étaient estimés à 56 livres sterling par habitant en Afrique du Sud, contre 38 livres sterling dans les deux Rhodésies, 13 livres sterling au Congo belge et 10 livres sterling au maximum partout ailleurs en Afrique tropicale⁹⁶ ». Ce sont ces investissements qui permirent de développer non seulement les industries extractives, mais aussi, nous allons le voir, les infrastructures d'Afrique du Sud. Ce phénomène ne saurait d'ailleurs nous étonner, car, ainsi que le fait observer Houghton, les découvertes de diamants firent tout de suite du Griqualand, jadis « pays perdu habité par une centaine de Griqua, sous l'autorité du chef Waterboer, l'un des pôles d'attraction du monde⁹⁷ ». Les découvertes de gisements aurifères eurent les mêmes effets pour le Transvaal et les régions situées au sud du Limpopo.

Enfin, le développement des industries extractives provoqua une véritable révolution dans le domaine des infrastructures. Étant donné les énormes distances séparant les zones de peuplement et les villes — Johannesburg est à 1 540 km du Cap — et la dispersion de la population, on avait jusqu'alors écarté l'idée de construire des chemins de fer, l'opération n'étant pas jugée rentable; mais la découverte d'or et de diamants rendit la création d'un réseau ferroviaire et routier non seulement nécessaire, mais aussi viable. C'est ainsi que, tout naturellement, la construction de voies ferrées conduisant toutes, d'abord, aux

96. P. Curtin, S. Feierman et J. Vansina, 1978, p. 500.

97. D. H. Houghton, dans: M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 11.



16.6. *Ouvriers noirs dans une mine d'Afrique du Sud.* [Photo: © Keystone Press Agency.]

mines de diamants puis, à partir de 1886, au Transvaal commença dans les années 1870 en différents points du pays — Le Cap, Port Elizabeth, East London et Durban. De 110 km en 1869, le réseau ferroviaire passa successivement à 1 715 km en 1889, 3 300 km en 1899 et 4 190 km en 1905⁹⁸ (voir fig. 16.7). Le réseau routier eut une évolution parallèle : à la fin de la première guerre mondiale, le pays possédait 75 000 km de routes provinciales et beaucoup plus encore de chemins desservant les exploitations agricoles.

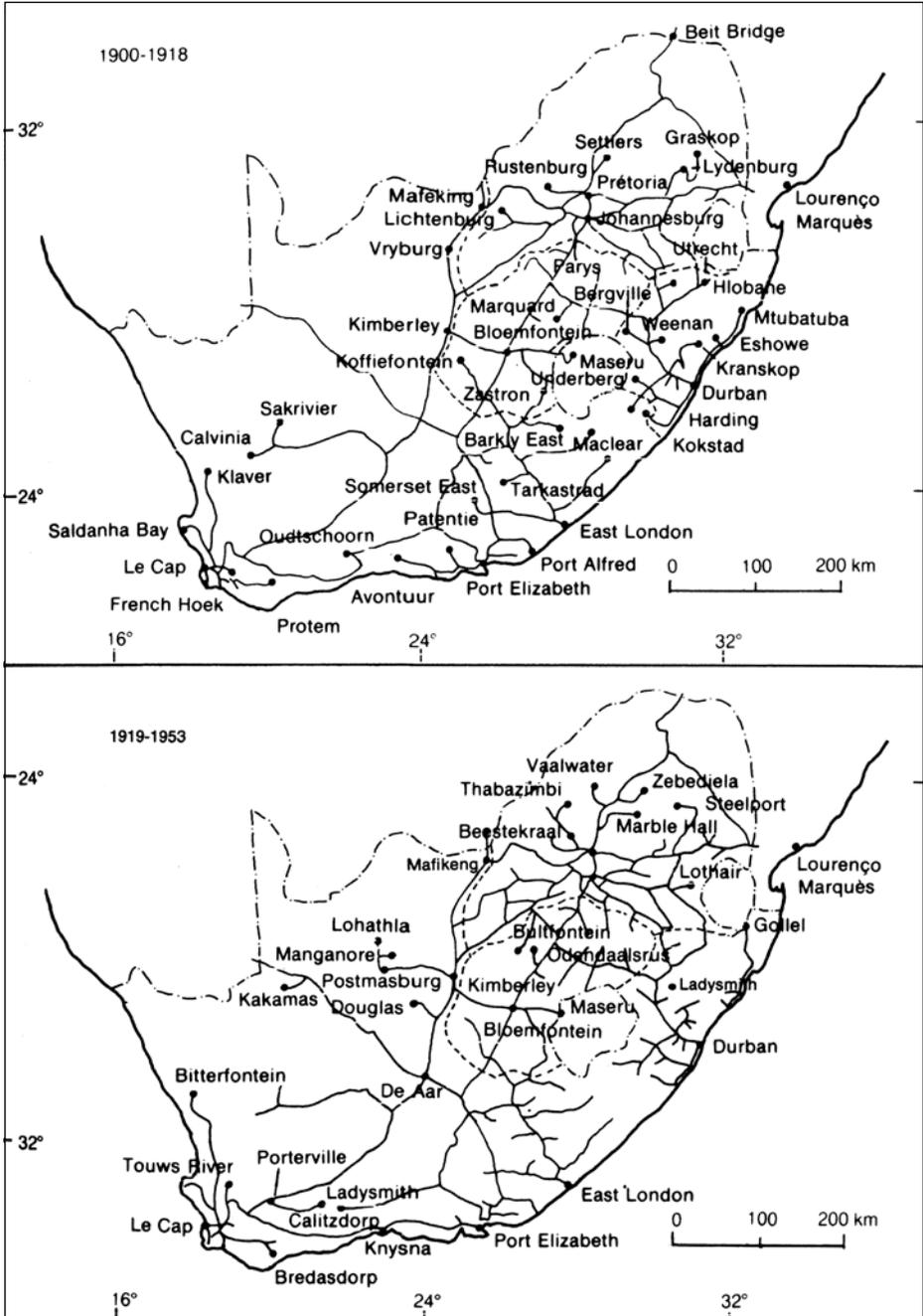
La découverte d'or et de diamants eut encore de vastes répercussions dans le domaine de la main-d'œuvre et du régime foncier, répercussions qui entraînèrent à leur tour une urbanisation croissante. La demande de main-d'œuvre dans les mines était pratiquement inépuisable. Pour satisfaire cette demande et, du même coup, renforcer encore la position des Blancs, en particulier des Afrikaners, furent votées, notamment dans les années 1910 et 1920, toute une série de lois qui obligèrent les Africains à quitter leur terre natale pour aller travailler dans les centres miniers et industriels. Au nombre de ces textes figurent : le Natives' Land Act de 1913, le Mines and Works Act de 1911, amendé en 1926, l'Apprenticeship Act de 1922, le Natives (Urban Areas) Act de 1923, le Natives Administration Act de 1927 et, enfin, le Native Service Contract Act de 1932. La plus tristement célèbre de toutes ces lois, le Natives' Land Act, réservait 88 % des terres à l'usage exclusif des Blancs, qui ne représentaient pourtant que 20 % de la population⁹⁹. Sur les 12 % restants, elle instaurait une série de « réserves indigènes » pour les Africains. Par ailleurs, elle abolissait le *squatting* et le système de métayage, qui permettait aux Africains de cultiver une partie des terres d'un Blanc à condition de lui remettre la moitié de leurs récoltes. Enfin, en vertu de cette loi, hors des réserves, les Africains ne pouvaient acheter de terres qu'à d'autres Africains, excepté la province du Cap et, sauf dispense spéciale du gouverneur général, le Transvaal et l'État libre d'Orange. Ce texte, qui sapait les bases mêmes de la société africaine, contraignit des milliers d'agriculteurs et d'éleveurs indépendants à quitter leur pays natal, leurs terres et les exploitations des Blancs, faisant d'eux, pour reprendre les termes de Leo Kuper, « un prolétariat sans terre et exploitable » vivant dans la pire forme de dépendance économique. Il mit également en vigueur le principe de la ségrégation territoriale en Afrique du Sud. Il fut appliqué tel quel jusqu'à 1936 et, dès 1931, environ 6 millions d'Africains étaient concentrés dans des réserves qui ne couvraient au total que 88 000 km² environ, alors que 1,8 million d'Européens occupaient une superficie de quelque 1 140 000 km²¹⁰⁰.

De leur côté, le Mines and Works Act de 1911, amendé en 1926, et l'Apprenticeship Act de 1922 interdisaient aux Africains un grand nombre de travaux qualifiés et imposaient des barèmes de salaires différents pour la main-d'œuvre qualifiée (en grande partie blanche) et non qualifiée (en grande

98. *Ibid.*, p. 20.

99. P. Curtin, S. Feierman, L. Thompson et J. Vansina, 1978, p. 505 ; D. K. Fieldhouse, 1981, p. 75 ; F. Wilson et L. Kuper, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 126-136, 436 et 440.

100. D. K. Fieldhouse, 1981, p. 75.



16.7. L'extension du réseau de chemin de fer de la République d'Afrique du Sud entre 1900 et 1953. [Source : M. M. Cole, *South Africa*, Londres, Methuen, 1961.]

partie africaine, indienne et métisse). En 1935, un mineur blanc touchait un salaire onze fois supérieur en moyenne à celui d'un mineur africain¹⁰¹. Quant au Natives (Urban Areas) Act de 1923, au Natives Administration Act de 1927 et au Natives Service Contract Act de 1932, ils réglementaient les déplacements, le lieu de résidence et l'emploi des Africains dans l'intérêt des travailleurs blancs. Le Natives (Urban Areas) Act de 1923, par exemple, rendit obligatoire la ségrégation dans le domaine du logement afin de mettre un frein au « brassage indésirable », tandis que la Civilised Labour Policy, adoptée en 1924, intensifiait la ségrégation dans l'industrie en imposant le remplacement des ouvriers « de couleur » par des Blancs pauvres¹⁰². Enfin, le Natives Labour Regulation Act faisait un délit de la rupture des contrats de travail par les ouvriers africains employés dans les mines et les usines.

L'ensemble de ces mesures eut pour effet de faire affluer les Africains vers les nouveaux centres minières et industriels et de les contraindre à travailler comme salariés dans les exploitations européennes. Pendant la période considérée, le nombre des mineurs augmenta spectaculairement. De 163 000 en 1906 (18 000 Blancs, 94 000 Africains et 51 000 Chinois), il passa à 291 000 (dont 32 000 Blancs) en 1918. En 1936, l'Afrique du Sud comptait 300 000 mineurs africains, dont 40 % environ venaient des « réserves indigènes » du Transkei et du Ciskei, 25 % du Mozambique portugais et près de 15 % du Basutoland. Ces chiffres montrent qu'en dépit de ces lois il fallut, la main-d'œuvre disponible dans le pays étant insuffisante, faire venir des travailleurs africains du Mozambique, du Basutoland et même du Nyasaland et des deux Rhodésies, ainsi que, à partir de 1899, des Chinois embauchés pour une durée déterminée¹⁰³. Il convient de noter que, du fait de ces diverses lois, la plupart des travailleurs africains n'étaient pas engagés à titre permanent, mais étaient plutôt des travailleurs migrants ou saisonniers, obligés de se déplacer constamment entre les territoires blancs où ils travaillaient et les « réserves indigènes ».

L'essor des industries extractives eut en outre pour corollaire une forte poussée de l'urbanisation. La migration des travailleurs vers les nouvelles zones minières et industrielles entraîna un rapide développement de certaines villes et l'apparition d'agglomérations entièrement nouvelles. C'est ainsi que Kimberley, qui n'existait pas en 1866, comptait 18 000 habitants en 1877 et qu'en 1900 l'ancien petit village de Johannesburg était devenu une grande ville de 166 000 habitants¹⁰⁴. D'autres villes, telles que Le Cap et Port Elizabeth, virent leur population se gonfler très rapidement pendant la même période. La proportion de Blancs vivant dans les villes passa de 35,8 % en 1890-1891 à 65,2 % en 1926, celle des Africains de 13 % en 1904 à 17,3 % seulement en 1936¹⁰⁵.

Deux autres secteurs de l'économie sud-africaine connurent une expansion spectaculaire, en partie grâce au développement de l'industrie minière : l'agriculture et le secteur manufacturier. Le fort accroissement démographi-

101. P. Curtin, S. Feierman, L. Thompson et J. Vansina, 1978, p. 502.

102. D. Welsh, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 183-184.

103. D. H. Houghton, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 15 et 19-20.

104. F. Wilson, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 113-114.

105. D. Welsh, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 173.

que et l'apparition de populations urbaines nouvelles fit naître de nouveaux marchés pour les denrées agricoles comme pour les produits manufacturés. Ces marchés prirent encore de l'extension après la première guerre mondiale, lorsque l'Union sud-africaine reçut le Sud-Ouest africain sous mandat. Les exploitants agricoles mirent à profit les nouvelles infrastructures routières et ferroviaires, qui facilitaient le transport de leurs produits, ainsi que le Land Act de 1913. Par ailleurs, entre 1927 et 1937, le gouvernement prit un certain nombre de mesures (instauration de barrières douanières, création de divers offices de commercialisation et extension des services bancaires) afin d'aider les exploitants blancs au détriment de leurs concurrents noirs. Les producteurs blancs purent ainsi produire suffisamment non seulement pour approvisionner le marché intérieur, mais aussi pour exporter du maïs à partir de 1907, de la viande et des œufs après la première guerre mondiale, du sucre et des produits laitiers à partir de la fin des années 1920¹⁰⁶. À cette époque, les Africains étaient déjà pratiquement exclus de l'agriculture de rapport et avaient été réduits à l'état de simple salarié. Leurs salaires n'augmentaient que très lentement ou pas du tout, ce qui aggravait encore leur condition. Entre 1914 et 1934, le salaire mensuel moyen d'un ouvrier agricole africain marié passa de 6-10 shillings à 8-12 shillings seulement¹⁰⁷. Ajoutons que le salaire mensuel moyen d'un ouvrier agricole blanc travaillant dans la province du Cap, qui était de 2 livres 18 shillings 1 penny en 1866, atteignait 19 livres 7 shillings 7 pence en 1952, tandis que celui d'un fermier « de couleur » passait dans le même temps de 12 shillings 10 pence à 2 livres 7 shillings 10 pence seulement¹⁰⁸. C'est ainsi que, pendant la période considérée, l'écart entre Blancs et Noirs ne cessa de se creuser, le niveau de vie de ces derniers ne faisant en réalité que se détériorer.

Quant au secteur manufacturier, il subit des transformations encore plus radicales, phénomène d'autant plus intéressant qu'il ne se manifesta guère, ainsi que nous l'avons déjà vu, qu'en Afrique du Sud. Comme Monica Cole l'a fait observer, « les conditions politiques nouvelles qui se sont instaurées après la guerre des Boers ont favorisé la croissance industrielle, l'unification des quatre provinces, intervenue en 1910, ayant suscité une montée du sentiment national, qui s'est exprimé par un désir de développement industriel et d'autosuffisance accrue¹⁰⁹ ». Les Blancs se mirent donc à l'œuvre et, dès 1912, ils avaient implanté un certain nombre d'industries : conserveries de fruits, fabrication de confitures, de bière, de savon, de chandelles, petites industries mécaniques (qui produisaient des moulins à vent, des pompes et des sondes pour le forage de puits, des portails et des clôtures), fabrication de bottes, de chaussures et de vêtements¹¹⁰. Le gouvernement encouragea particulièrement ce secteur pendant la première guerre mondiale, voulant diversifier l'économie du pays pour rendre celui-ci moins tributaire de l'industrie minière, et donner des emplois aux « Blancs pauvres ». À cette fin,

106. F. Wilson, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 132-136.

107. D. Welsh, dans : M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 158.

108. *Ibid.*

109. M. M. Cole, 1961, p. 396.

110. *Ibid.*

non seulement il institua des barrières douanières en 1924, mais il créa le Board of Trade and Industries en 1921, l'Electricity Supply Commission en 1923 et la South African Iron and Steel Corporation en 1928. Le nombre des emplois fournis par ce secteur atteste le succès de ces efforts. En 1918, il faisait travailler 124 000 personnes (dont 44 000 Blancs) et, en 1928, 141 000. Il connut une croissance encore plus rapide après la dépression des années 1920 et au début des années 1930. En 1939, sa production (produits alimentaires, boissons, tabac, textiles et vêtements, cuir et chaussures, produits chimiques, métaux et constructions mécaniques) atteignait environ 75 millions de livres sterling, faisant de lui la principale source de revenu national après le secteur minier¹¹¹.

Ce qui précède montre à l'évidence que, contrairement à la plupart des colonies, l'Afrique du Sud connut une véritable révolution économique au cours de la période 1880-1935. De 217 millions de livres en 1932, le produit national brut passa à 320 millions en 1937. Avec le développement des secteurs minier, manufacturier et agricole, l'économie sud-africaine parvint également, contrairement à celle de la plupart des autres pays d'Afrique, à un haut degré de diversification. En 1932, les industries extractives, le secteur manufacturier, le bâtiment et les chemins de fer employaient 555 000 personnes, dont une majorité d'Indiens et d'Africains¹¹². Ce développement spectaculaire tient essentiellement à la découverte d'or et de diamants, et, en partie, au fait que, durant la période considérée, les Britanniques laissèrent les Blancs d'Afrique du Sud pratiquement maîtres de leur destin. Mais il s'opéra aux dépens des non-Blancs, et surtout des Africains et des populations « de couleur ». En effet, comme le nota à l'époque la Natives Economie Commission, instaurée en 1932, si le phénomène des « Blancs pauvres » avait alors complètement disparu, la condition des populations « de couleur » s'était en revanche radicalement dégradée. La surpopulation et la pauvreté qui régnaient dans les réserves avaient engendré des migrations massives vers les centres urbains et miniers et des ghettos, où les Africains étaient sous-payés et vivaient confinés dans des bidonvilles et des ghettos. Qui plus est, ils n'étaient pas autorisés à s'y installer définitivement avec leur famille, de sorte que, condamnés à de constantes allées et venues entre la ville et la campagne, la plupart d'entre eux devinrent des migrants temporaires, des « hommes des deux mondes » car, pour reprendre les termes de Houghton, « ils étaient liés par des liens étroits et indissolubles à la fois à la société rurale d'où ils étaient issus et au monde industriel moderne¹¹³ ». Déplacés, dépossédés de leurs terres, sous-payés, victimes de la discrimination, les Noirs d'Afrique du Sud ont, pendant la période considérée, souffert bien plus, économiquement et socialement, que ceux de toutes les autres régions d'Afrique.

111. *Ibid.*, p. 399.

112. D. H. Houghton, dans: M. Wilson et L. Thompson (dir. publ.), 1971, p. 35.

113. *Ibid.*, p. 35.

Conclusion

Vers le milieu des années 1930, le colonialisme britannique avait solidement affermi sa position en intégrant l'économie de l'Afrique tropicale dans l'économie capitaliste mondiale. Les possessions de la couronne restaient d'importantes sources de produits primaires et le secteur industriel y était à peu près inexistant. En participant au secteur commercial, les ouvriers et paysans africains connurent certaines de leurs pires difficultés économiques, comme d'ailleurs le reste du monde, entre 1929 et 1935. Ni l'ouvrier ni le paysan local ne bénéficiaient du système de relations économiques coloniales, mais c'était le salarié africain qui subissait la pire des exploitations. L'accaparement des plus-values au profit du capital international est démontré par l'état d'arriération et de pauvreté générale qui régnait dans les possessions britanniques au milieu des années 1930. L'administration coloniale essaya, parfois fébrilement, de stopper la dégradation rapide des sols arables, spécialement dans les « réserves indigènes » où la densité de peuplement menaçait de détruire la fertilité des terres. On tenta de restreindre l'agriculture paysanne africaine ; mais l'exploitation par les Européens des différentes ressources du territoire ne fit nulle part l'objet de restriction ; personne ne déclara jamais, par exemple, que les minéraux ne devaient pas être exploités parce qu'ils constituaient des ressources irremplaçables¹¹⁴. Les mines, généralement considérées comme un secteur moderne, ne contribuaient que marginalement à la vie industrielle. En fait, les mines vivaient sur le secteur paysan en imposant des salaires de famine. Les caractéristiques économiques qui se formèrent durant la période que nous avons étudiée ont, dans bien des cas, survécu à la décolonisation.

114. R. E. Baldwin, 1966, p. 160.